



Département des forêts

**Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et
l'agriculture**

**EVALUATION DES RESSOURCES
FORESTIÈRES MONDIALES 2010**

RAPPORT NATIONAL

NIGER

FRA2010/150

Rome, 2010



Le Programme d'évaluation des ressources forestières

Les forêts gérées durablement ont de nombreuses fonctions socioéconomiques et environnementales particulièrement importantes à l'échelle mondiale, nationale et locale; elles jouent également un rôle crucial dans le développement durable. La possibilité de pouvoir disposer d'information fiable et à jour sur l'état des ressources forestières – non seulement par rapport à la superficie forestière et son changement mais aussi par rapport à des variables telles que le matériel sur pied, les produits forestiers ligneux ou non ligneux, le carbone, les aires protégées, l'utilisation des forêts à des fins récréatives ou à d'autres fins, la diversité biologique et la contribution des forêts aux économies nationales – est essentielle pour les processus de décision des politiques et des programmes forestiers ainsi que du développement durable, et ce à tous les niveaux.

À la demande de ses États membres, la FAO suit régulièrement l'évolution des forêts du monde, ainsi que leur gestion et utilisation, par le biais de son Programme d'évaluation des ressources forestières. L'Évaluation des ressources forestières mondiales 2010 (FRA 2010) a été demandée par le Comité des forêts de la FAO en 2007. Elle sera basée sur un processus exhaustif d'établissement de rapports nationaux et sera complétée par une enquête mondiale par télédétection. L'évaluation portera sur les sept éléments thématiques de la gestion durable des forêts comprenant des variables relatives aux cadres politique, juridique et institutionnel. FRA 2010 entend également contribuer au suivi de la réalisation des Objectifs d'ensemble relatifs aux forêts du Forum des Nations Unies sur les forêts et de l'Objectif de biodiversité de 2010 de la Convention sur la diversité biologique. La publication des résultats est prévue pour 2010.

Le Programme d'évaluation des ressources forestières est coordonné par le Département des forêts au siège de la FAO à Rome. La personne de référence est:

Mette Løyche Wilkie
Forestier principal
FAO Département des forêts
Viale delle Terme di Caracalla
Rome 00153, Italie

Courriel: Mette.LoycheWilkie@fao.org

Les lecteurs peuvent également écrire à: fra@fao.org

Pour plus d'informations sur l'Évaluation des ressources forestières mondiales, veuillez consulter: www.fao.org/forestry/fra

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

La collection de Documents de travail de l'Évaluation des ressources forestières mondiales (FRA) vise à refléter les activités et les progrès du Programme de FRA de la FAO. Les documents de travail ne sont pas des sources d'information faisant autorité – ils ne traduisent pas la position officielle de la FAO et ne devraient pas servir à des fins officielles. Veuillez consulter le site web des forêts de la FAO (www.fao.org/forestry/fr) pour avoir accès à des informations officielles.

La collection de Documents de travail de FRA est une tribune importante pour la diffusion rapide d'informations sur le programme de FRA. Pour signaler d'éventuelles erreurs dans les documents de travail ou fournir des commentaires pour en améliorer la qualité, les lecteurs sont priés d'écrire à fra@fao.org.

Table des matières

1	TABLEAU T 1 ÉTENDUE DES FORETS ET DES AUTRES TERRES BOISEES.....	5
2	TABLEAU T2 – REGIME DE PROPRIETE ET DROITS DE GESTION DES FORETS	13
3	TABLEAU T3 – DESIGNATION ET GESTION DES FORETS.....	18
4	TABLEAU T4 – CARACTERISTIQUES DES FORETS	23
5	TABLEAU T5 – ÉTABLISSEMENT DES FORETS ET REBOISEMENT	27
6	TABLEAU T6 – MATERIEL SUR PIED.....	30
7	TABLEAU T7 – BIOMASSE	35
8	TABLEAU T8 – STOCK DE CARBONE	38
9	TABLEAU T9 – INCENDIES DE FORET	41
10	TABLEAU T10 – AUTRES PERTURBATIONS INFLUENÇANT LA SANTE ET VITALITE DES FORETS	45
11	TABLEAU T11 – EXTRACTION DE BOIS ET VALEUR DU BOIS EXTRAIT	49
12	TABLEAU T12 – EXTRACTION DE PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX ET VALEUR DES PFNL EXTRAITS	53
13	TABLEAU T13 – EMPLOI	57
14	TABLEAU T14 – CADRE POLITIQUE ET JURIDIQUE	62
15	TABLEAU T15 – CADRE INSTITUTIONNEL	65
16	TABLEAU T16 – FORMATION ET RECHERCHE	68
17	TABLEAU T17 – RECOUVREMENT DES RECETTES PUBLIQUES ET DEPENSES	71

Rédaction du rapport et personne de référence

Le présent rapport a été rédigé par:

Nom (NOM DE FAMILLE, Prénom)	Institution / adresse	Courrier électronique	Télécopie	Tableau x
IBRO ADAMOU	Directeur des Inventaires et des Aménagements Forestiers, Ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification	direnve@intnet.ne ; ibroadamou@yahoo.fr ;		
BOUREIMA IDRISSA	Directeur Régional de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification , Communauté Urbaine de Niamey			

1 Tableau T 1 Étendue des forêts et des autres terres boisées

1.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Forêt	Terres occupant une superficie de plus de 0,5 hectares avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à cinq mètres et un couvert arboré de plus de dix pour cent, ou avec des arbres capables d'atteindre ces seuils <i>in situ</i> . Sont exclues les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante.
Autres terres boisées (ATB)	Terres n'entrant pas dans la catégorie «forêt», couvrant une superficie de plus de 0,5 hectares avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à cinq mètres et un couvert arboré de cinq-dix pour cent, ou des arbres capables d'atteindre ces seuils <i>in situ</i> , ou un couvert mixte d'arbustes, arbrisseaux et d'arbres supérieur à dix pour cent. Sont exclues les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante.
Autres terres	Toute terre n'entrant pas dans la catégorie «forêt» ou «autres terres boisées».
Autres terres dotées de couvert d'arbres (sous-catégorie de «autres terres»)	Terres entrant dans la catégorie «autres terres», couvrant une superficie supérieure à 0,5 hectares avec un couvert arboré de plus de dix pour cent d'arbres pouvant atteindre une hauteur de cinq mètres à maturité.
Eaux intérieures	Les eaux intérieures comprennent généralement les grands fleuves, lacs et réservoirs.

1.2 Données nationales

1.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Fontes J. 1985. Évaluation des ressources forestières au Niger. Situation 1980-1985.	M	Types de formations forestières	1977 (année de référence)	
Programme d'Action Forestier Tropical (P.A.F.T.) pour le Niger 1992	M	Taux de recouvrement	1992	
DFN/GT/DE		Nouvelle classification	2005	
Projet de Gestion Forestière Communale et Communautaire de Torodi	E	Evolution des superficies forestières dans la commune rurale de Torodi	2007	
ROSELT Niger	E	Evolution des superficies	2006	

		forestières dans les communes de Gabi, Tanda et Dantandou		
--	--	---	--	--

1.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
1. Formations Forestières denses feuillues	Elles correspondent à des galeries forestières où dominent les espèces soudanaises (<i>Daniella oliveri</i> , <i>Khaya senegalensis</i> , <i>Lannea acida</i> ,) et se rencontrent surtout dans les vallées du sud du pays.
2. Formations feuillues mixtes Forestières (NHC/NHO)	Ce sont des forêts claires, mais surtout des savanes ou steppes arborées pourvues d'une strate ligneuse de densité très variable.
3. Formations Forestières arbustives (n)	Formations appartenant au domaine sahélien et sont les mieux représentées avec prédominance de <i>Acacia raddiana</i> , <i>Leptadenia pyrotechnica</i> , <i>Commiphora africana</i> , <i>Boscia senegalensis</i> , <i>Combretum nigricans</i> , <i>Combretum micranthum</i> , suivant la nature du terrain (sols dunaires, glacis).

Source : J. FONTES, 1985

Classifications et définitions issues du Programme d'Action Forestier

Classe nationale	Définition
Strate 1	Zones à densité homogène de végétation et ayant un certain recouvrement strate1: plus de 60% de recouvrement.
Strate 2	Zones à densité homogène de végétation et ayant un certain recouvrement 20 à 60% de recouvrement.
Strate 3	Zones à densité homogène de végétation et ayant un certain recouvrement 0 à 20% de recouvrement.

Source: rapport national ERF 2000

Commentaires:

Les deux classifications ci-dessus présentées ne semblent pas prendre en compte l'usage de la terre, mais se focalisent essentiellement sur la nature de la végétation et le taux de recouvrement. Par ailleurs, elles ne permettent pas de mettre en exergue certains types de formations forestières très particuliers dans le contexte du Niger (Doumeraies, formations de bas-fonds, parcs agroforestiers).

Pour ces raisons, dans le cadre de l'ERF 2005, il a été proposé la classification suivante en procédant à la combinaison de plusieurs données disponibles. Dans cette classification, les différentes catégories de terres ont été identifiées en se basant sur leurs occupations, la typologie des formations végétales (couramment utilisée), et les définitions relatives à l'ERF. Cette classification est aussi celle retenue dans le cadre de l'ERF 2010.

Nouvelle classification nationale pour FRA

Classe nationale	Définition
Formations Forestières Contractées (Brousses tigrées, tachtées)	Ce sont des formations ligneuses composées essentiellement d'espèces de la famille des Combretacea notamment <i>Combretum nigricans</i> ; <i>Combretum micranthum</i> ; <i>Guiera senegalensis</i> . Du point de vue du potentiel ligneux, on note que les arbustes sont en nombre plus importants que les arbres.
FORÊTS	Elles regroupent les formations forestières évoluant sur des stations particulières notamment le long des cours d'eau; les zones marécageuses et

	bas fonds, les sols dunaires) avec la prédominance des arbres. Cette catégorie englobe les domaines suivants : le parc W. les gommeraies, la ceinture verte, forêts de bas fond, les galeries forestières, forêts classées, les doumeraies, autres peuplements purs à <i>Acacia</i>
Parcs arborés / arbres dans les champs	Ce concept regroupe toutes les formations ligneuses des terroirs agricoles. Le parc prend le nom de l'espèce dominante du terroir agricole concerné. Exemples : parc à Gao; parc à Balanites; parc à sclerocaria, parcs à rôniers. Ces arbres dans les champs sont repartis de manière éparsée avec une densité très variable de 10 à 100 pieds /ha selon les paysans, les types d'espèces.
Terres occupées par l'eau	Elles s'adressent aux principaux plans d'eau du pays qui ont un régime d'écoulement et ou de séjour permanent ;
Terres cultivées	Ce sont des superficies mises en valeur annuellement pour la production agricole. Il a été considéré pour la suite du travail que les arbres hors forêts sont pris en compte dans les terres cultivées;
Terres cultivables	C'est l'ensemble des terres où il est possible de pratiquer des cultures ;
Autres terres	Elles englobent toutes les superficies des terres non prise en compte dans les catégories de terres identifiées
Plantations Forestières	Elles englobent toutes les terres qui ont bénéficié des opérations de boisement et/ou de reboisement. En d'autre termes, ce sont des peuplements artificiels créés en bloc.

Source: DFN/GT/DE, 2005

Vu le problème de disponibilité de données et afin de résoudre la difficulté liée à la multitude des catégories de terres que distingue cette classification, il a été procédé, dans le cadre de l'ERF 2005, au regroupement de certaines catégories pour la détermination des données de base. Cette approche est aussi retenue dans le cadre de l'ERF 2010.

1.2.3 Données de base

Les données relatives aux années 1990, 2000 et 2005 sont celles fournies par l'ERF 2005.

Classes nationales	Superficies en millier ha (2005)
Formations forestières contractées	3 740
Forêts (y inclus les plantations forestières)	1 266
Terres cultivées/ Parcs agro –forestiers	8 000
Autres terres et réserves de terres	121664
<i>Plantations Forestières*</i>	(110)
Eaux intérieures	30
Total	126 700

* Les plantations forestières sont incluses dans la superficie des forêts.

Selon le rapport de l'ERF 2005, **les forêts** incluent notamment :

- Le parc du « W » (220 000 ha);
- Les forêts de bas fonds estimées à 100 000 ha (dont 89.935 ha ont été identifiés en 2003 pour des travaux d'aménagement par le Projet d'Aménagement des Forêts naturelles seulement dans sa zone d'intervention qui couvre 15 des 36 départements du pays) ;
- Les forêts classées pour environ 600 000 ha en se référant aux arrêtés de classement, seule véritable source disponible à cet effet en la matière ;
- Les doumeraies pour environ 100 000 ha. Ce chiffre n'est qu'une estimation sur la base des observations de terrain et de quelques travaux fragmentaires réalisés par

- certaines projets notamment le Projet de Gestion des Ressources Naturelles de Mainé Soroa ;
- La ceinture verte pour 2 500 ha (cette formation est classée dans la catégorie des forêts en tenant compte des définitions de l'ERF ;
 - Et autres formations naturelles comme les peuplements à *Acacia senegal* et *Acacia raddiana*

La superficie des **formations forestières contractées** pour 2005 a été obtenue :

- en admettant qu'elle était de cinq millions (5 000 000) d'ha en 1984 (Ambouta K) ;
- en appliquant un rythme annuel de régression dans cette catégorie évalué à 60 000 ha (Aboubacar, in ERF 2000) ;

Les terres cultivées intègrent aussi les parcs agroforestiers. Une superficie de 10 000 000 ha est indiquée dans le document de la Stratégie du Développement Rural adoptée par le gouvernement en 2003. Le rapport annuel 2003 de la Direction de l'Agriculture (ministère du développement agricole) estime cette superficie à 12 707 376 ha.

La catégorie «Autres terres dotées de couvert arboré» correspond aux parcs agro-forestiers qui sont, selon la Loi N°2004/040 du juin 2004 portant régime forestier au Niger, «*des terrains clos ou ouverts, couverts d'arbres ou d'essences forestières entretenus par les propriétaires et sur lesquelles sont pratiquées de manière intégrée des activités d'élevage ou d'agriculture*». De part cette définition, la superficie des parcs agroforestiers pourrait être assimilée à celle des terres cultivées. Mais compte tenu du fait que de plus en plus des terres marginales, avec un couvert forestier très faible (moins de 40 pieds à l'hectare) sont mises sous cultures, une pondération a été nécessaire, faute d'une étude exhaustive sur les parcs agro-forestiers. Ainsi, sur la base des observations de terrain et surtout en tenant compte des bonnes pratiques qui se développent en matière de protection et entretien de la régénération naturelle dans les champs par les paysans dans plusieurs régions du pays, de manière raisonnable, on estime qu'environ 80% des terres cultivées présentent une densité minimale de 40 pieds à l'hectare, donc sont considérés comme étant des parcs agroforestiers. Pour l'estimation des superficies des terres cultivées (desquelles découle la superficie des parcs agroforestiers suivant la pondération ci-dessus décrite), les calculs ont été faits sur la base de la population de l'année considérée multipliée par la superficie moyenne de 0,7 hectare par habitant.

En ce qui concerne la superficie des plantations, les considérations suivantes ont été faites en vue de son estimation :

- En 2000, les plantations occupaient une superficie de 72 500 ha, selon le rapport ERF 2000 ;
- Ada et Mahamane (1999) estiment que le taux moyen de survie des plantations serait de 50% ;
- A partir de l'année 2000, la relance des grands chantiers de reboisement au Niger aura permis de reboiser chaque année 25 000 ha dont 15 000 ha de plantations en blocs. Dans le cadre de l'estimation et prévision des superficies plantées, il est retenu le chiffre de 15 000 hectares de nouvelles plantations en bloc réalisées annuellement sur des nouvelles terres non antérieurement reboisées. En appliquant le taux moyen de survie de 50%, il revient à dire qu'à partir de 2000, les superficies des plantations forestières augmentent chaque année de **7 500 ha**, soit 37 500 ha de plus par rapport à la situation de 2000, ce qui donne les **110 000 ha** de plantations forestières en 2005.

En appliquant les mêmes bases pour la période 2005 à 2010, les superficies des plantations pourraient être évaluées à **147 500 ha** en 2010.

En ce qui concerne les eaux intérieures, il est retenu les données des ERF précédentes (30 000 hectares), chiffre d'ailleurs fourni dans le cadre des statistiques des Nations unies (FAOSTAT).

1.3 Analyse et traitement des données nationales

1.3.1 Calibrage

Le total des superficies obtenues correspond à la superficie totale du pays. Par conséquent, aucune opération de calibrage ne sera effectuée.

1.3.2 Estimation et prévision

Pour la catégorie «Forêts», qui englobe les forêts et les plantations, les chiffres de 1990, 2000 et 2005 sont issus des évaluations forestières FRA2000 et FRA 2005. Les détails et les procédés ayant permis l'estimation des chiffres relatifs à l'année 2005 sont contenus dans le rapport national de l'ERF 2005.

Pour obtenir les estimations de 2010 :

Le rapport ERF2005 estime que la perte annuelle en superficie de Forêts naturelle est de l'ordre de 1,15% à partir de 2000, soit 19920 ha/an (Estimation d'expert : à partir de 2000, compte tenu des efforts du pays en matière d'aménagement forestier, les pertes en superficie forestières au niveau de ces formations naturelles seraient réduites). Ce taux a été aussi considéré pour la période 2000-2005-2010, en absence de nouvelles données.

Par ailleurs, l'évolution des superficies plantées a été prise en compte. Le rapport 2005 note que le taux annuel de plantation est de l'ordre de 7 500 ha entre 2000 et 2005. Vu l'intérêt que le gouvernement continue de manifester en matière de reboisement, ce taux est maintenu pour la période 2005-2010.

L'estimation de la superficie totale des forêts (naturelles et plantées) est obtenue en utilisant ces taux de changement ci-dessus, soit une diminution globale du couvert forestier (planté et naturel) de 12 420 ha/an.

Au niveau des formations contractées (autres terres boisées selon FRA), la perte annuelle de 60 000 ha a été considérée, en absence de nouveaux repères significatifs. Cette estimation est issues du rapport de Aboubacar 1989, in EFR 2000. Ce même chiffre a aussi été considéré lors de l'ERF 2005. Nous ne disposons pas encore de nouveaux chiffres. Seuls les travaux du Projet de Gestion Forestière Communale et Communautaire (GESFORCOM) au niveau de la commune rurale de Torodi et ceux du ROSELT Niger au niveau des communes de Tanda, Gabi et Dantiandou ont pu être collectés dans ce cadre. Les résultats de ces travaux (sur l'évolution des ressources forestières) sont localisés et fragmentaires, donc ne peuvent pas permettre de dégager une moyenne nationale.

En ce qui concerne les parcs agroforestiers (« Autres Terres dotées de couvert d'arbres » selon FRA), de façon prudente, il a été considéré la même superficie qu'en 2005. En effet, plusieurs

rappports (notamment l'Etude Sahélienne conduite en 2005) démontrent un regain d'intérêts (par les paysans) pour la pratique de la protection et de l'entretien de la régénération naturelle au Niger. Cela laisse supposer que cette catégorie de ressources est en progression. Mais la situation des données nationales ne permettant pas d'apprécier cette progression, il a considéré la même superficie pour l'année 2010.

Les « autres terres » sont calculées par différence.

1.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Il s'agira ici de faire correspondre les données (classes) nationales à celles de l'ERF tout en affectant un pourcentage à chaque catégorie. Dans le présent document, les options faites sont les suivantes :

- La catégorie «Forêt» telle que définie par l'ERF comprend les «Forêts» et les «Plantations» ;
- La catégorie «Autres terres boisées» de l'ERF comprend les formations forestières contractées ;
- La catégorie «Autres terres dotées de couvert arboré» correspond aux parcs agro-forestiers, qui jouent un rôle très important au Niger;
- La catégorie «Autres terres» de l'ERF comprend toutes les autres terres non contenues dans les Eaux continentales et les trois catégories précédentes.

Partant de ce qui précède, on obtient le tableau suivant :

	Catégories de l'ERF				
	Forêts	Autres terres boisées	Autres terres	Eaux continentales	Total
Formations forestières contractées :	-	100%	-	-	100%
Forêt :	100%	-	-	-	100%
Parcs agro –forestiers :	-		100% (dotées de couvert arboré)	-	100%
Autres terres :	-	-	100%	-	100%
Plantations Forestières :	100		-	-	100%
Eaux :				100%	100%

NB : Ici, l'exploitation du tableau doit se faire comme suit :

- La totalité (100%) des formations forestières contractées est considérée comme « Autres terres boisées » ;
- La totalité des « parcs agro-forestiers) est considérée comme « Autres terres dotées de couvert arboré » ;
- Etc. ;

Le résultat du reclassement est alors le suivant :

Catégories ERF	Superficies en 1000 ha	
	2005	2010
Forêts	1 265,9	1203,9
Autres terres boisées	3 740	3 440

Autres dotées de couvert arboré	8 000	8 000
Autres terres	121 664	122 026,1
Eaux continentales	30	30
Total	126 700	126 700

1.4 Données à insérer dans le tableau T1

Catégories de FRA 2010	Superficie (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Forêt	1 945	1 328	1 266	1 204
Autres terres boisées	4 640	4 040	3 740	3 440
Autres terres	120 085	121 302	121 664	122 026
...dont dotées de couvert d'arbres	4 146	6 010	8000	8000
Eaux intérieures	30	30	30	30
TOTAL	126 700	126 700	126 700	126 700

1.5 Commentaires au tableau T1

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Forêt	Le secteur forestier, dans son ensemble, est caractérisé par un déficit énorme en matière de données. Beaucoup de chiffres ayant permis les calculs ont été obtenus par jugement d'experts.	Les données relatives aux années 1990, 2000 et 2005 sont fournies par le rapport national de l'ERF 2005. Comme indiqué ci-haut, la superficie de forêts pour 2010 a été obtenue en appliquant la fonction linéaire au moyen du logiciel Excel. En examinant le tableau de l'estimation et de prévision, on constate que le taux de régression des superficies des forêts naturelles observé entre 2000 et 2010 est réduit par rapport à celui observé lors des évaluations précédentes (cf. ERF 2000). Cette amélioration serait rendue possible par la promotion de la gestion participative des forêts et l'intensification des aménagements forestiers. Par ailleurs, la relance des grands chantiers de reboisement engagés depuis 2000 par le pays a permis de rehausser les superficies des plantations, ce qui justifie l'accroissement observé par rapport à la catégorie «Forêts» de l'année 2005.
Autres terres boisées	Cf. commentaire catégorie « Forêt ».	Au niveau des Autres Terres Boisées, la perte annuelle de 60.000 ha a été considérée, en absence de nouveaux repères significatifs. Seuls les travaux du Projet de Gestion Forestière Communale et Communautaire (GESFORCOM) au niveau de la commune rurale de Torodi et ceux du ROSELT Niger au niveau des communes de Tanda, Gabi et Dantiandou ont pu être

		collectés dans ce cadre. Les résultats de ces travaux (sur l'évolution des ressources forestières) sont localisés et fragmentaires, donc ne peuvent pas permettre de dégager une moyenne nationale. Pour cette raison, la fonction linéaire a été appliquée en se basant sur les données des évaluations précédentes.
Autres terres		
Autres terres dotées de couvert d'arbres		En ce qui concerne la catégorie « Autres Terres dotées de couvert d'arbres », correspondant aux parcs agroforestiers dans la classification nationale, de façon prudente, il a été considéré la même superficie qu'en 2005. En effet, plusieurs rapports (notamment l'Etude Sahélienne conduite en 2005) démontrent un regain d'intérêts (par les paysans) pour la pratique de la protection et de l'entretien de la régénération naturelle au Niger. Cela laisse supposer que cette catégorie de ressources est en progression. Mais la situation des données nationales ne permettant pas d'apprécier cette progression, il a considéré la même superficie pour l'année 2010.
Eaux intérieures		Il n'a pas encore réalisé un travail officiel de réactualisation des données par rapport aux eaux intérieures, malgré la réalisation ces dernières de plusieurs ouvrages de retenues d'eau.

Autres commentaires généraux au tableau

Au Niger, il n'a jamais été réalisé un inventaire forestier national. Néanmoins, la Loi 2004-040 du 8 juin 2004 portant régime forestier fait obligation à l'Etat de réaliser un inventaire forestier national tous les 10 ans. Le processus de recherche de financements est en cours. Mais au stade actuel, aucun partenaire n'est encore identifié pour financer un tel processus. De ce fait, il n'est pas possible de donner pour l'instant l'année d'achèvement de l'inventaire forestier national (tableau ci-dessous).

Année prévue pour l'achèvement de l'inventaire national en cours/planifié, et/ou de l'enquête nationale par télédétection/cartographie

Inventaire de terrain	
Enquête par télédétection/cartographie	

2 Tableau T2 – Régime de propriété et droits de gestion des forêts

2.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Propriété publique	Forêt appartenant à l'État; à des unités administratives de l'administration publique; à des institutions ou sociétés appartenant à l'administration publique.
Propriété privée	Forêt appartenant à des particuliers, familles, coopératives privées, collectivités, sociétés et autres entités commerciales, institutions religieuses et établissements d'enseignement, caisses de retraite ou fonds de placement, ONG, associations pour la conservation de la nature et autres institutions privées.
Particuliers (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant à des particuliers et des familles.
Entités et institutions commerciales privées (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant à des sociétés, coopératives, compagnies et autres entités commerciales ainsi qu'à des organisations privées tels que les ONG, les associations pour la conservation de la nature, les institutions religieuses privées, les établissements d'enseignement, etc.
Collectivités locales (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant à un groupe de particuliers au sein d'une même collectivité, vivant à l'intérieur ou à proximité de la zone forestière en question. Les membres de la collectivité sont des co-proprétaires partageant les droits et devoirs exclusifs, et les bénéfices obtenus contribuent au développement de la collectivité.
Collectivités indigènes/tribales (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant aux collectivités de populations indigènes ou tribales.
Autres formes de propriété	Autres formes de régimes de propriété ne rentrant pas dans les catégories précédentes. Sont également incluses les aires dont la propriété n'est pas définie ou est contestée.
Catégories liées au détenteur de droits de gestion des ressources forestières publiques	
Administration publique	L'administration publique (ou institutions ou sociétés appartenant à l'administration publique) maintient les droits et les responsabilités de gestion dans les limites spécifiées par la loi.
Particuliers/ménages	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière aux particuliers ou aux ménages à travers de baux ou accords de gestion à long terme.
Institutions privées	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière à des sociétés, à d'autres entités commerciales, à des coopératives privées, à des institutions et associations privées à but non-lucratif, etc. à travers de baux ou accords de gestion à long terme.
Collectivités	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière aux collectivités locales (y compris les collectivités indigènes ou tribales) à travers de baux ou accords de gestion à long terme.
Autres formes de droits de gestion	Les forêts pour lesquelles la cession des droits de gestion n'entre pas dans les catégories susmentionnées.

2.2 Données nationales

2.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Loi 2004-040 du 8 juin 2004 portant régime forestier au Niger	E	Propriété des forêts	2004	Cette Loi crée le domaine forestier de l'Etat, des Collectivités territoriales décentralisées et celui du privé.
Rapport de l'ERF 2005, FAO	M	Types de propriétés	2005	
Ordonnance N°93-015 du 2 mars 1993 portant principe d'orientations du Code Rural	E	Statut des arbres dans les terroirs cultivés	1993	
Rapports d'activités des services de l'administration forestière	M	Superficies des plantations	2005 et 2006	

2.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Forêts domaniales	Elles regroupent toutes les forêts, qu'elles soient classées ou protégées, appartenant à l'Etat ou aux collectivités territoriales décentralisées. Elles comprennent: -Le domaine forestier classé de l'état et/ou des collectivités décentralisées ; -Le domaine forestier protégé composé de forêts non classées, soumises à un régime moins restrictif
Forêts privées	Il s'agit des forêts légalement acquises par les personnes physiques ou morales de droit privé.

Source : Loi N°2004-040 du 8 juin 2004 portant régime forestier au Niger.

2.2.3 Données de base

Jusqu'en 2004 (année d'adoption de la nouvelle loi forestière), toutes les ressources forestières relèvent du domaine domanial, donc sont publiques.

Après 2004, les forêts privées concernent environ 20% des plantations exclusivement (estimation d'expert). La superficie des forêts privées en 2005 est alors estimée à 1 500 ha (il s'agit des plantations). L'ensemble des forêts privées appartient à des particuliers.

Il convient de noter que la loi 2004-040 du 8 juin 2004 a créé le domaine forestier des collectivités territoriales décentralisées. Mais au stade actuel, les textes d'application permettant de rendre effectif ce domaine ne sont pas encore élaborés. Par conséquent, les forêts publiques dans leur ensemble appartiennent à l'Etat pour le moment. Pour l'instant, les collectivités territoriales (qui sont des échelons de l'administration) ne gèrent pas encore des forêts même si le cadre juridique leur reconnaît ce droit.

Toutefois, l'Etat a créé les conditions pour permettre la gestion des terres boisées par les populations organisées en Structures Locales de Gestion dans le cadre des marchés ruraux de bois énergie. Ainsi, selon le rapport relatif au bilan des réalisations 2000-2006 du Ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification, 626 206 ha en 2000 ainsi que 872 658 ha de terres boisées en 2005 appartenant à l'Etat sont gérés par les populations organisées en Structures Locales de Gestion, mais il s'agit d'autres terres boisées au sens de FRA.

2.3 Analyse et traitement des données nationales

2.3.1 Calibrage

Pas nécessaire

2.3.2 Estimation et prévision

Classe nationale	Superficies (1000 ha)		
	1990	2000	2005
Forêts domaniales	1 945	1 328	1 258
Forêts privées	0	0	8
Total	1 945	1 328	1 266

Dans ce tableau, les 'Forêts' regroupe les ressources relevant des catégories 'Forêts' calculées dans le tableau T1. Le rapport de l'ERF 2005 a évalué la superficie des forêts privées à 8 000 ha (il s'agit des plantations). Le chiffre de 1 258 000 ha de forêts domaniales a été obtenu en ôtant les 8 000 ha des forêts privées du total des catégories 'Forêts' de l'année 2005.

2.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

	Catégories de l'ERF						
	Forêts publiques	Forêts privées	Forêts des particuliers	Entités et institutions commerciales privées	Collectivités locales	Collectivités indigènes/tribales	Autres formes de propriété
Forêts domaniales	100%	-	-	-	-	-	-
Forêts privées	-	100%	100%	-	-	-	-

Comme le mentionne ce tableau, la totalité des forêts domaniales de la classe nationale correspond à la catégorie 'Forêts publiques' de l'ERF 2010. Aussi, l'ensemble des forêts privées appartient à des particuliers.

Aussi, il convient de noter que la loi 2004-040 du 8 juin 2004 a créé le domaine forestier des collectivités territoriales décentralisées. Mais au stade actuel, les textes d'application permettant de rendre effectif ce domaine ne sont pas encore élaborés. Par conséquent, les forêts publiques dans leur ensemble appartiennent à l'Etat pour le moment. Toutefois, l'Etat a créé les conditions pour permettre la gestion de ces forêts par les populations organisées en Structures Locales de Gestion dans le cadre des marchés ruraux de bois énergie.

2.4 Données à insérer dans le tableau T2

Tableau 2a - Propriété des forêts

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)		
	1990	2000	2005
Propriété publique	1 945	1 328	1264,5
Propriété privée	0	0	1,5
...dont appartenant à des particuliers	0	0	1,5
...dont appartenant à des entités et institutions commerciales privées	0	0	0
...dont appartenant à des collectivités locales	0	0	0
...dont appartenant à des collectivités indigènes /tribales	0	0	0
Autres formes de propriété	0	0	0
TOTAL	1 945	1 328	1 266

Est-ce que la propriété des arbres coïncide avec la propriété de la terre sur laquelle ils se trouvent?	<input type="checkbox"/>	Oui
	<input checked="" type="checkbox"/>	Non
En cas de réponse négative , veuillez décrire ci-dessous en quoi elles diffèrent:		
L'ordonnance N°93-015 du 2 mars 1993 portant principe d'orientations du Code Rural stipule que la terre et tout s'unit à la terre (donc y compris les arbres) appartiennent au propriétaire. Donc dans l'esprit de cette ordonnance, la propriété des arbres coïncide avec la propriété de la terre sur laquelle ils se trouvent. Mais dans l'esprit de la Loi 2004-040 du 8 juin 2004 portant régime forestier, les arbres au niveau des terroirs cultivés n'appartiennent pas au propriétaire du champ, mais constitue plutôt une ressource nationale.		

Tableau 2b - Détenteur des droits de gestion des forêts publiques

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)		
	1990	2000	2005
Administration publique	1 945	1 328	1264,5
Particuliers	0	0	0
Sociétés et institutions privées	0	0	0
Collectivités	0	0	0
Autre	0	0	0
TOTAL	1 945	1 328	1264,5

Bien que l'ensemble des forêts publiques soit, dans les faits, géré par l'administration publique, le cadre juridique en vigueur depuis 2004 permet et encourage la gestion de toutes les catégories des ressources forestières (donc y compris les forêts) par les collectivités locales décentralisées, les communautés locales et les privés.

2.5 Commentaires au tableau T2

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Propriété publique	Au stade actuel, l'ensemble des forêts publiques appartient à l'Etat central. Mais vu les avancées permises par la Loi 2004-040 du 8 juin 2004 portant régime forestier au Niger, notamment la création du domaine forestier des collectivités territoriales décentralisées, cette situation est appelée à évoluer.	
Propriété privée	Les données sur les forêts des privées ont été obtenues en supposant que 20% des plantations appartiennent aux privés. Il s'agit juste d'un jugement d'experts sur la base des observations de terrain et de quelques rapports des services des terrains. Au Niger, il n'existe pas encore de société qui soit propriétaire de forêts.	Le rapport de l'ERF a évalué la superficie des forêts privées à 8000 ha. De plus en plus, des particuliers s'intéressent à la production de la gomme arabique et à la production du biocarburant à partir de certaines espèces forestières comme <i>Jatropha curcus</i> . Cela suppose que cette superficie connaîtra très probablement une expansion. Mais de manière prudente, la même tendance, c'est-à-dire l'augmentation annuelle de 7500 ha de superficies plantées a été considérée
Autres formes de propriété		
Droits de gestion		Au Niger, l'essentiel des ressources forestières appartient encore à l'Etat. Mais dans la pratique, le droit de gestion est généralement reconnu aux populations riveraines qui s'organisent en structures locales de gestion des forêts villageoises. C'est dans ce cadre qu'en 2000 et 2005, les superficies gérées par les communautés locales étaient respectivement de 626206 ha et 872658 ha (mais il s'agit d'ATB au sens de FRA). L'option nationale étant désormais la gestion décentralisée et communautaire des ressources forestières, cette situation ira sans doute en s'accroissant

Autres commentaires généraux au tableau

--

3 Tableau T3 – Désignation et gestion des forêts

3.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Fonction désignée principale	La fonction principale ou objectif de gestion assigné par ordonnance juridique, décision documentée du propriétaire/administrateur, ou évidence fournie à travers des études documentées des pratiques de gestion forestière et utilisation habituelle.
Aires protégées	Aires spécialement affectées à la protection et au maintien de la diversité biologique, et des ressources naturelles et culturelles associées, dont la gestion a été envisagée par des moyens légaux ou autres moyens efficaces.
Catégories de fonctions désignées principales	
Production	Superficie forestière principalement affectée à la production de bois, de fibres, de bioénergie et/ou de produits forestiers non ligneux.
Protection du sol et de l'eau	Superficie forestière principalement affectée à la protection du sol et de l'eau.
Conservation de la biodiversité	Superficie forestière principalement affectée à la conservation de la diversité biologique. Inclut, mais pas uniquement, les superficies affectées à la conservation de la biodiversité à l'intérieur des aires protégées.
Services sociaux	Superficie forestière principalement affectée à la fourniture de services sociaux
Usages multiples	Superficie forestière principalement affectée à plus d'une fonction et pour laquelle aucune de ces fonctions ne peut être considérée comme étant la fonction dominante.
Autre	Superficie forestière principalement affectée à une fonction autre que la production, la protection, la conservation, les services sociaux ou les usages multiples.
Aucune fonction / fonction inconnue	Pas de fonction désignée spécifique ou fonction désignée inconnue.
Catégories spéciales de désignation et gestion	
Superficie de domaine forestier permanent (DFP)	Superficie forestière désignée à être maintenue comme forêt et qui ne peut pas être convertie à d'autres utilisations.
Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées	Superficie forestière se trouvant à l'intérieur d'aires protégées officiellement établies, indépendamment des finalités pour lesquelles ces aires protégées ont été établies.
Superficie forestière soumise à une gestion durable des forêts	À définir et documenter par le pays.
Superficie forestière avec un plan d'aménagement	Superficie forestière soumise à un plan d'aménagement à long-terme (dix ans ou plus) documenté, présentant des objectifs de gestion déterminés et faisant l'objet d'une révision régulière.

3.2 Données nationales

3.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Décrets officiels	E	Fonction assignée à la		

		ressource		
Documents de plans d'aménagements des massifs forestiers	E	Objectifs de l'aménagement	2000, 2003	Plusieurs plans d'aménagement ont été élaborés dans le cadre des projets comme le Projet d'Aménagement des Forêts Naturelles.

3.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Forêts de Conservation	Superficie forestière affectée par un acte officiel à la conservation de la biodiversité.
Forêt de production	Superficie forestière affectée à la production ; au stade actuel, cette catégorie est représentée exclusivement aux forêts plantées appartenant aux privés.
Autres Terres Boisées de conservation	Superficie de terres Boisées affectée par un acte officiel à la conservation de la biodiversité.
Forêt de protection	Superficie forestière destinée, affectée par un acte officiel à la protection des agglomérations
Forêt à usages multiples	Superficies forestières jouant plusieurs rôles (protection des terres, fournitures de bois et des produits forestiers non ligneux, pâturages)
Autres terres boisées à usages multiples	Superficies de terres Boisées jouant plusieurs rôles (protection des terres, fournitures de bois et des produits forestiers non ligneux, pâturages)
Aires protégées	Forêts ou tout autre espace délimité et affecté, par un acte officiel, à la protection et conservation de la biodiversité animale et végétale

3.2.3 Données de base

Catégories	Superficies en 1000 ha		
	1990	2000	2005
Forêt de Conservation	220	220	220
Autres terres boisées de Conservation	543,74	543,74	543,74
Forêts de Protection	2,5	2,5	2,5
Autres terres boisées de protection	-	-	-
Forêts à usages multiples	1 722,5	1 105,5	1035,5
Autres terres boisées à usages multiples	4096,26	3496,26	3196,26
Plantations (objectifs de production)	0	0	8

La forêt de Conservation correspond au Parc National dit “Parc du W” d’une superficie de 220.000 ha. Cette forêt est affectée pour la conservation de la biodiversité végétale et animale par un décret.

La forêt de protection correspond à la ceinture verte de Niamey (2500 ha), dont la fonction principale est la protection de ladite ville contre les intempéries climatiques (les vents de sable notamment).

Les forêts de production correspondent aux forêts plantées par des privés qui se lancent généralement dans la production de la gomme arabique, du bois de service et tout récemment du biocarburant. Après 2004, les forêts de production (privées) concernent environ 20% des plantations exclusivement (estimation d’expert). La superficie de ces forêts privées est

estimée à 1 500 ha (il s’agit des plantations). En 2010, on aurait 9 000 ha de plantations dédiées à la production.

Par ailleurs, il y a lieu de noter pour leur majorité, les ressources forestières sont à usages multiples. A ce titre, ces ressources, tout en assurant la protection des sols et des plans d’eau, contribuent la fourniture du bois de chauffe et de service, d’autres produits forestiers non ligneux et jouent un rôle très important dans l’alimentation du cheptel. Les superficies forestières qui ne sont pas des catégories ci-dessus sont aussi considérées à « usages multiples ».

La catégorie « Autres Terres Boisées de conservation » renferme les aires protégées destinées à la conservation de la faune. Les aires protégées prises en compte ici sont les suivantes : (i) la réserve de faune de Tamou (77.740ha) ; (ii) la réserve partielle de faune de Dosso (306.000ha), (iii) la réserve de faune de Gadabégie (76.000 ha) ; (iv) la réserve de Biosphère de Kouré affectée à la conservation des girafes (84.000 ha). Par ailleurs, il existe la réserve naturelle Air Ténééré (7 736 000 ha) mais qui ne peut être prise en compte ici du fait qu’elle n’entre ni dans la catégorie «Forêts» ni dans celle de « Autres terres boisées » de FRA.

De manière générale, les superficies des forêts et autres boisées de conservation et celles de protection n’ont connu aucune variation. Ceci est lié au fait qu’il n’y a eu aucun acte officiel qui a été pris pour changer la fonction désignée de ces espaces ou pour intégrer d’autres massifs dans cette catégorie.

3.3 Analyse et traitement des données nationales

3.3.1 Calibrage

Les données utilisées dans ce tableau sont celles issues des évaluations de 1990, 2000 et 2005 et sont conformes aux superficies totales retenues. Le calibrage n’est donc pas nécessaire.

3.3.2 Estimation et prévision

Dans la mesure où FRA2010 ne prend pas en compte les autres terres boisées, seules les catégories intéressant les forêts au sens de FRA sont conservées par la suite.

Catégories	Superficies en 1000 ha			
	1990	2000	2005	2010
Forêt de Conservation	220	220	220	220
Forêts de Protection	2,5	2,5	2,5	2,5
Forêts à usages multiples	1 722,5	1 105,5	1042	972,4
Plantations de production	0	0	1,5	9

A titre de rappel, la superficie des forêts de production pour 2010 a été calculée en supposant que 20% des forêts plantées depuis 2004 appartiennent aux acteurs privés qui poursuivent des objectifs de production.

3.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Classes nationales	Catégories de l'ERF (Superficie totale à laquelle est assignée une fonction)					
	Production	Protection des sols et des eaux	Conservation de la biodiversité	Services sociaux	Usages multiples	Aucune fonction
Forêt de Conservation			100%			
Forêts de Protection		100%				
Forêts à usages multiples					100%	
Plantations de production	100%					

3.4 Données à insérer dans le tableau T3

Tableau 3a – Fonction principale désignée

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Production	0	0	1,5	9
Protection du sol et de l'eau	2,5	2,5	2,5	2,5
Conservation de la biodiversité	220	220	220	220
Services sociaux	0	0	0	0
Usages multiples	1 723	1 106	1042	972,5
Autre (spécifier la fonction dans les commentaires au tableau)	0	0	0	0
Aucune fonction / fonction inconnue	0	0	0	0
TOTAL	1 945	1 328	1 266	1 204

Tableau 3b – Catégories spéciales de désignation et gestion

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Superficie de domaine forestier permanent	DI	DI	DI	DI
Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées	220	220	220	220
Superficie forestière soumise à une gestion durable des forêts ¹⁾	DI	DI	DI	DI
Superficie forestière avec un plan d'aménagement	220	220	220	220

Les superficies forestières à l'intérieur des aires protégées correspondent au parc du « W ».

Les superficies forestières avec un plan d'aménagement contiennent les 220 000 ha du parc du « W » et les superficies des terres forestières gérées par les Communautés organisées en structures locales de gestion. En dehors du parc, seules les superficies gérées par les communautés locales (classées dans « autres terres boisées » selon FRA) ont fait l'objet de plans d'aménagement. Ces dernières étant des « autres terres boisées », leurs superficies n'apparaissent pas dans le tableau ci-dessus.

3.5 Commentaires au tableau T3

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Production		
Protection du sol et de l'eau		
Conservation de la biodiversité		
Services sociaux		
Usages multiples		
Autre (spécifier la fonction dans les commentaires au tableau)		
Aucune fonction / fonction inconnue		
Superficie de domaine forestier permanent	Au Niger, la législation n'a pas encore défini le domaine forestier dit « permanent » bien que la Loi 2004-040 du 8 juin 2004 portant régime forestier au Niger précise que les forêts aménagées doivent être inscrites au Schéma Régional d'Aménagement Foncier. En fait, pour l'instant, aucun schéma d'aménagement foncier n'est encore disponible.	
Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées		
Superficie forestière soumise à une gestion durable des forêts ¹⁾	Le processus de certification forestière n'est pas encore effectif ; les données sur les superficies soumises à une gestion durable ne sont pas disponibles, même si plusieurs acteurs estiment que les massifs mis sous aménagement sont considérés comme gérés durablement	
Superficie forestière avec un plan d'aménagement	En dehors du parc, seules les superficies gérées par les communautés locales (classées dans « autres terres boisées » selon FRA) ont fait l'objet de plans d'aménagement. Ces dernières étant des « autres terres boisées », leurs superficies n'apparaissent pas dans le tableau ci-dessus.	

Autres commentaires généraux au tableau

Dans le tableau ci-dessus, les superficies des «Forêts» et «Autres Terres Boisées» destinées à la protection et à la conservation n'ont fait l'objet d'aucun changement dans la prévision pour 2005. Actuellement ces superficies représentent 6,6% (y compris la réserve de l'Air et du Ténére) du territoire mais peuvent évoluer compte tenu des engagements internationaux en matière de création d'aires protégées dont les superficies doivent atteindre le taux de 10% du territoire national.

Dans le contexte actuel du pays, il n'existe pas de «Forêts» et «Autres terres boisées» spécifiquement affectées à la production. Toutes ces formations sont à «Usages multiples», assumant alors en même temps des fonctions de production et de protection.

4 Tableau T4 – Caractéristiques des forêts

4.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme / catégorie	Définition
Forêt naturellement régénérée	Forêt à prédominance d'arbres établis par régénération naturelle.
Espèce introduite	Une espèce, sous-espèce ou taxon inférieur se trouvant <u>en-dehors</u> de son aire de répartition naturelle (passée ou actuelle) et de dissémination potentielle (par ex. en-dehors de l'aire qu'elle occupe naturellement, ou pourrait occuper, sans introduction directe ou indirecte et ou intervention humaine).
Catégories de caractéristiques	
Forêt primaire	Forêt naturellement régénérée d'espèces indigènes où aucune trace d'activité humaine n'est clairement visible et où les processus écologiques ne sont pas sensiblement perturbés.
Autre forêt naturellement régénérée	Forêt naturellement régénérée où les traces d'activité humaine sont clairement visibles.
Autre forêt naturellement régénérée d'espèces introduites (<i>sous-catégorie</i>)	Autre forêt naturellement régénérée où les arbres sont à prédominance d'espèces introduites
Forêt plantée	Forêt à prédominance d'arbres établis par plantation et/ou ensemencement délibéré.
Forêt plantée d'espèces introduites (<i>sous-catégorie</i>)	Forêts plantées où les arbres plantés/semés sont à prédominance d'espèces introduites.
Catégories spécifiques	
Plantations d'hévéas	Superficie forestière présentant des plantations d'hévéas.
Mangroves	Superficie de forêt et autres terres boisées présentant une végétation de mangroves.
Bambou	Superficie de forêt et autres terres boisées présentant une végétation à prédominance de bambous.

4.2 Données nationales

4.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Rapport de l'ERF 2005	M	Superficie des forêts primaires	2005	Il s'agit de la superficie du parc national de « W » où les seules traces d'activités humaines sont constituées par un réseau routier et des postes de surveillances dans le cadre du suivi de la faune et du tourisme de vision.
Plan de Gestion du Lac Tchad	M	Superficie de la forêt de prosopis du Lac	2007	Il s'agit d'une forêt à <i>Prosopis Chilensis</i> , dont la superficie est estimée à 140.000 ha et qui s'est développée à partir d'une plantation sur 10 ha réalisée en 1977. Un processus de gestion de cette forêt est actuellement en discussion (études socioéconomiques et biophysiques)

4.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Forêts primaires	Forêt naturellement régénérée d'espèces indigènes où aucune trace d'activité humaine n'est clairement visible et où les processus écologiques ne sont pas sensiblement perturbés
Autre forêt naturellement régénérée d'espèces introduites	Autre forêt naturellement régénérée où les arbres sont à prédominance d'espèces introduites

Il n'existe pas encore de classes nationales spécifiquement adoptées en ce qui concerne les caractéristiques des forêts. Aussi, les classes et définitions de FRA ont été retenues. Compte de la situation des données, seules deux catégories ont pu être considérées et renseignées

4.2.3 Données de base

Catégories	Superficies en 1000 ha		
	1990	2000	2005
Forêt Primaire	220	220	220
Autre forêt naturellement régénérée d'espèces introduites	140	140	140

Forêt primaire : Il s'agit de la superficie du parc national de « W » où les seules traces d'activités humaines sont constituées par un réseau routier et des postes de surveillances dans le cadre du suivi de la faune et du tourisme de vision. Sa superficie est constante depuis 1990 et est estimée à 220 000 ha.

Autre forêt naturellement régénérée d'espèces introduites : Il s'agit d'une forêt à *Prosopis Chilensis*, dont la superficie est estimée à 140 000 ha et qui s'est développée à partir d'une plantation sur 10 ha réalisée en 1977. Sa superficie est considérée constante depuis 1990. Un processus de gestion de cette forêt est actuellement en discussion (études socioéconomiques et biophysiques).

Forêts plantées : voir le chapitre 1 pour le calcul des superficies plantées.

Superficies plantations (000 ha)			
1990	2000	2005	2010
47,5	73	110	147.5

D'après FRA2000, Pandey (1997) estime la superficie totale des plantations en 1995 à 60 000 ha. Mohamed et Garba (1999) donnent la superficie établie par an entre 1992 et 1999. La moyenne est d'environ 5 000 ha par an. Ada et Mahamane (1999) affirment que le taux de survie est de 50 pour cent, si bien que le taux de plantation annuel net est estimé à 2 500 ha. En appliquant ce résultat à la superficie totale de 1995 comme base, la superficie en 2000 est estimée à 72 500 ha et la superficie des plantations forestières en 1990 est de 47 500 ha.

Le reste de la superficie forestière est considérée comme étant de type « **Autre forêt naturellement régénérée** » selon FRA car elle comporte des traces d’activités anthropiques.

Il n’existe pas de plantations d’hévéas ni de mangroves au Niger. En ce qui concerne les Bambous, seuls quelques individus isolés sont observés dans des concessions et le long de quelques cours d’eau.

4.3 Analyse et traitement des données nationales

4.3.1 Calibrage

L’opération du calibrage est non nécessaire dans ce cas précis.

4.3.2 Estimation et prévision

Catégories	Superficies en 1000 ha			
	1990	2000	2005	2010
Forêt Primaire	220	220	220	220
Autre forêt naturellement régénérée d’espèces introduites	140	140	140	140

Les mêmes superficies ont été reconduites pour les raisons suivantes :

- La superficie du Parc national demeure inchangée ;
- La faiblesse des données ne permet pas d’estimer les changements de superficie au niveau de la forêt de prosopis du lac Tchad.

4.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Le reclassement n’est pas nécessaire car ce sont les catégories de FRA qui ont été considérées.

4.4 Données à insérer dans le tableau T4

Tableau 4a

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Forêt primaire	220	220	220	220
Autres forêts naturellement régénérées	1 677	1035	936	836
...dont d’espèces introduites	140	140	140	140
Forêt plantée	48	73	110	148
...dont d’espèces introduites	DI	DI	DI	DI
TOTAL	1 945	1 328	1 266	1 204

Tableau 4b

Catégories de FRA 2010	Superficie (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Plantations d’hévéas (forêt)	0	0	0	0
Mangroves (forêt et ATB)	0	0	0	0
Bambous (forêt et ATB)	0	0	0	0

Il n'existe pas de plantations d'hévéas ni de mangroves au Niger. En ce qui concerne le Bambou, seuls quelques individus isolés sont observés dans des concessions et le long de quelques cours d'eau.

4.5 Commentaires au tableau T4

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Forêt primaire	Il n'a pas été possible de procéder à une classification nationale ; les classes de FRA ont ainsi considérées.	La superficie de la forêt primaire demeure intacte du fait qu'elle correspond au parc national du « W » qui bénéficie d'un statut qui permet sa protection.
Autre forêt naturellement régénérée	Dans cette catégorie, il a été considéré la sous catégorie « Autres forêts naturellement régénérées avec espèces introduites ». Il s'agit de l'espèce <i>Prosopis chilensis</i> introduite en 1977 suite à une plantation de 10 ha. A partir de ces 10 ha, le peuplement s'est naturellement développé au fur à mesure du retrait des eaux du lac pour atteindre de nos jours 140.000 ha	La superficie de la forêt de prosopis fluctue en fonction du régime du lac. Mais en l'absence de données suffisantes pour évaluer cette fluctuation, il a été considéré la superficie moyenne fournie par le plan de gestion du lac Tchad élaboré du projet d'Inversion des tendances à la dégradation des terres et des eaux dans le bassin du Lac Tchad » financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial.
Forêt plantée		
Plantations d'hévéas		
Mangroves		
Bambou	En ce qui concerne le Bambou, seuls quelques individus isolés sont observés dans des concessions et le long de quelques cours d'eau.	

Autres commentaires généraux au tableau
Dans ce tableau, seules deux catégories ont pu être définies et renseignées, compte tenu du problème des données.

5 Tableau T5 – Établissement des forêts et reboisement

5.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Boisement	Établissement d'une forêt par plantation et/ou ensemencement délibéré sur des terres qui n'étaient pas jusque-là classifiées comme forêt.
Reboisement	Rétablissement d'une forêt par plantation et/ou ensemencement délibéré sur des terres classifiées comme forêt.
Expansion naturelle de la forêt	Expansion de la forêt par succession naturelle sur des terres qui, jusque-là, étaient affectées à d'autres utilisations (par ex. succession forestière sur des terres précédemment agricoles).

5.2 Données nationales

5.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Rapports annuels d'activités des services du Ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre la désertification	M	Superficies annuelles de plantations	2000 à 2007	
Rapport de l'ERF 2005	M	Superficies annuelles de plantations, taux de réussite des plantations	2005	

5.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Périmètres de restauration	<p>Au terme de l'article 6 de la Loi 2004-040 du 8 juin 2004 portant régime forestier au Niger, sont considérés comme périmètres de restauration :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les versants montagneux dont la mise en réserve est reconnue indispensable par voie réglementaire ; - Les terrains couverts de dunes de sable mobiles qui menacent les agglomérations urbaines ou rurales ou les infrastructures socioéconomiques ; - Les berges sableuses ou instables des plans et cours d'eau ; - Les terrains où pourraient se produire des ravinement et éboulements dangereux ; <p>Les terrains devenus impropres à toute exploitation agricole, sylvicole et pastorale à la suite d'une exploitation intensive ou du fait de l'action de la nature</p>
Périmètre de reboisement	<p>Au terme de l'article 6 de la Loi 2004-040 du 8 juin 2004 portant régime forestier au Niger, constituent les périmètres de reboisement, les espaces déboisés ou couverts de boisements très dégradés et destinés à être reboisés</p>

5.2.3 Données de base

Catégories	Superficies en 1000 ha		
	1990	2000	2005
Périmètres de restauration dans les terres non considérées comme forêt	DI	61,625	93,5
Périmètre de reboisement (reboisement) considérées comme forêt	DI	10,875	16,5
Total	DI	72,5	110

La situation des données nationales ne permet pas de calculer distinctement les superficies des plantations relevant des périmètres de restauration d'une part et des périmètres de reboisement d'autre part. Les données fournies par les rapports d'activités des services et même des projets se rapportent généralement et globalement aux plantations en blocs et les plantations linéaires.

Cependant, de par les observations de terrain, il ressort que l'essentiel des plantations en blocs ont lieu sur des terrains de glaciais à récupérer, au niveau des dunes de sable et souvent au niveau de certains espaces cultivés. Les plantations au niveau des espaces considérés comme forêts sont rares jusqu'en 2008 (la réorientation du programme gommier intervenue en 2008 a mis l'accent sur la réhabilitation des forêts classées en partenariat avec les communes). Devant cette situation, il est considéré que jusqu'en 2005, les plantations sous forme de périmètres de restauration représenteraient 85% des superficies, contre 15% pour les périmètres de reboisement (jugement d'expert).

5.3 Analyse et traitement des données nationales

5.3.1 Calibrage

Non nécessaire

5.3.2 Estimation et prévision

Le taux annuel de plantation est de l'ordre de 7 500 ha entre 2000 et 2005, dont 85% pour les périmètres de restauration (soit 6 375 ha/an) contre 15% (1 125 ha/an) pour les périmètres de reboisement (jugement d'expert). Ces taux annuels prennent en compte le taux de survie des plantations (estimée à 50%). Ainsi, les taux annuels réels des plantations sont de 15 000 ha/an entre 2000 et 2005, dont 85% pour les périmètres de restauration (soit 12 750 ha/an) contre 15% (2 250 ha/an) pour les périmètres de reboisement.

5.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

La catégorie nationale « périmètre de restauration » correspond à la catégorie « Boisement » du FRA. La catégorie nationale « Périmètre de reboisement » correspond à la catégorie « Reboisement » du FRA.

5.4 Données à insérer dans le tableau T5

Catégories de FRA 2010	Établissement de forêts annuel (hectares/an)			... dont d'espèces introduites (hectares/an)		
	1990	2000	2005	1990	2000	2005
Boisement	DI	12 750	12 750	DI	DI	DI
Reboisement	DI	2 250	2 250	DI	DI	DI
...dont sur des zones plantées précédemment	DI	DI	DI	DI	DI	DI
Expansion naturelle de la forêt	DI	0	0	DI	0	0

5.5 Commentaires au tableau T5

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Boisement	-	-
Reboisement		De part la nouvelle option gouvernementale de promouvoir le partenariat Etat-Collectivités Territoriales dans le cadre des plantations du gommier au niveau des forêts classées, la proportion de cette catégorie pourrait être rehaussée.
Expansion naturelle de la forêt		La pression foncière ne fait qu'accroître, rendant les jachères moins probables. De ce fait, l'expansion naturelle de la forêt parait improbable

Autres commentaires généraux au tableau

La catégorie « expansion naturelle de la forêt » n'a pas été prise en compte du fait de certaines spécificités du pays. En effet, au Niger, les jachères de plus de dix ans sont quasi inexistantes, et de manière générale, seuls des espaces incultes ou à protéger sont affectés aux plantations

6 Tableau T6 – Matériel sur pied

6.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Matériel sur pied	Volume sur écorce de tous les arbres vivants de plus de X cm de diamètre à hauteur de poitrine (ou au-dessus des contreforts s'ils sont plus hauts). Inclut la tige à partir du sol ou la hauteur de la souche jusqu'à un diamètre de Y cm; peut également inclure les branches d'un diamètre minimal de W cm.
Matériel sur pied d'espèces commerciales	Matériel sur pied (voir définition précédente) d'espèces commerciales.

6.2 Données nationales

6.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Rapports d'inventaire des forêts (de Faira, guesselbodi, de Djakindé Banban rafi, onsolo etc.)	M	Volume total (toutes espèces confondues); Volume moyen à l'ha	1986 ; 1993 ;	Cadre projets : PUSF ; IDA/FAC/CCCE ; Energie II ;DFS
Schéma directeur d'approvisionnement en bois énergie Niamey, Maradi et Zinder		Volume moyen à l'ha par catégorie de grosseur	2000 ; 2003	
J. Clement : Estimation des volumes et de la productivité des formations mixtes forestières et graminéennes tropicales –bois et forêts des tropiques n°198 – FAO, 1982	M	Accroissements M3/ha /an	1982	J. Clement
Rapports d'inventaire de la forêt protégée de BOUGNOUNOU – NEBIELIANAYOU (Burkina Faso)			1993	DIARRA ADAMA

6.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Stock total (Potentiel ligneux)	Volume sur écorce de tout le matériel ligneux sur pied de 10 cm de circonférence minimale à hauteur d'homme pour les arbres et à 20 cm du sol pour les arbustes. Le calcul du stock prend en compte toute la tige et les branches indépendamment du diamètre de leurs sommets
Volume exploitable et commercialisable annuellement	Quantité de bois à prélever par an sans entamer le capital productif

NB : Les produits ligneux tirés des ressources forestières du pays sont utilisés pour l'essentiel comme bois de feu, ce qui justifie la prise en compte dans l'évaluation de toutes les parties ligneuses du végétal ayant au moins 10 cm de circonférence à hauteur d'homme pour les arbres et à 20 cm du sol pour les arbustes

6.2.3 Données de base

Classes Nationales	1990				2000			
	Superficies (millier ha)	Volume moyen (m ³ /ha)	Volume total (stock total) (millier m ³)	Volume exploitable par an (millier m ³)	Superficies (millier ha)	Volume moyen (m ³ /ha)	Volume total (stock total) (millier m ³)	Volume exploitable par an (millier m ³)
Formations forestières contractées	4640	3,3	15312	1160	4040	3,3	13332	1010
Forêts	1 945	10,2	19 839	1 614,35	1 328	10,2	13 545,6	1 102,24
Total			35151	2774,35			26877,6	2112,24

Par manque de données issues d'un inventaire forestier national, les chiffres consignés dans le tableau ci-dessus ont été constitués à partir des résultats de plusieurs inventaires fragmentaires réalisés tant au Niger que dans la sous-région.

Nom scientifique des espèces	Nom vernaculaire des espèces	
	Djerma*	Haoussa*
<i>Guiera senegalensis</i>	Sabara	Sabara
<i>Combretum micrantum</i>	Coubou	Guéza
<i>Balanites aegyptiaca</i>	Garbey	Adoua
<i>Piliostigma reticulatum</i>	Kossey	Kalgo
<i>Combretum nigricans</i>	Deligna	Tchiriri
<i>Acacia nilotica</i>	Banigna	Bagaroua
<i>Acacia albida</i>	Gao	Gao
<i>Ziziphus mauritiana</i>	Darey	Magaria
<i>Hyphaene thebaica</i>	Kangaou	Gorouba
<i>Acacia raddiana</i>	-	Kandili
<i>Leptadenia pyrotechnica</i>	Kalumbo	Kalumbo

* Remarque: Le Djerma et le Haoussa sont les deux langues les plus parlées au Niger.

Il est à rappeler qu'au Niger, aucun inventaire forestier d'envergure nationale n'a encore été effectué.

En plus, les inventaires fragmentaires réalisés dans le cadre des différents projets et programmes de développement présentent généralement les résultats relatifs au matériel sur pieds (stock) pour toutes espèces confondues, sans préciser la contribution de chaque espèce prise individuellement. Aussi, l'essentiel des formations forestières sont plurispécifiques et la plupart des inventaires sont conçus dans l'optique d'évaluer la quantité de bois de feu exploitable sans spécifier la contribution par espèce lors des traitements des données collectées. Les volumes par catégorie de grosseur (diamètre) sont généralement les données les plus disponibles.

De ce fait, il est difficile à l'état actuel de fournir des données fiables sur le matériel sur pied relatif à chaque espèce. Mais sur la base de ces mêmes travaux et des observations de terrain,

une liste indicative des espèces les plus rencontrées a pu être proposée dans le tableau ci-dessus.

6.3 Analyse et traitement des données nationales

6.3.1 Calibrage

Aucune opération de calibrage n'est nécessaire.

6.3.2 Estimation et prévision

Le volume total (stock) est obtenu en multipliant le volume moyen à l'hectare considéré par la superficie totale de la catégorie concernée.

Par contre, le volume exploitable annuellement (qui représente la quantité de bois susceptible d'être prélevée par an sans entamer le capital productif) est obtenu en multipliant la superficie de la catégorie concernée par la productivité (accroissement) correspondante. Pour les formations naturelles très dégradées (correspondant aux formations contractées), la productivité moyenne est de 0,25 m³/ha/an et 0,83 m³/ha/an pour les formations naturelles protégées ou aménagées correspondant à la catégorie « forêt ».

Compte tenu de la réalité nationale, notamment la faiblesse des ressources forestières qui fait que pratiquement le bois de la quasi-totalité des espèces ligneuses se commercialise et est utilisé comme bois de feu, l'ensemble des espèces ligneuses sont considérées commerciales et donc le volume commercial sera égal au volume total. En effet, plus de 90% des populations utilisent le bois comme principal combustible.

Classes Nationales	1990			2000		
	Superficies (millier ha)	Volume moyen (m ³ /ha)	Vol total en (stock total) (millier m ³)	Superficies (millier ha)	Volume moyen (m ³ /ha)	Vol total (stock total) (millier m ³)
Formations forestières contractées	4 640	3,3	15 312	4 040	3,3	13 332
Forêts	1 945	10,2	19 839	1 328	10,2	13 545,6
Total			35 151			26 877,6

Classes Nationales	2005			2010		
	Superficies (millier ha)	Volume moyen (m ³ /ha)	Vol total (stock total) (millier m ³)	Superficies (millier ha)	Volume moyen (m ³ /ha)	Vol total (stock total) (millier m ³)
Formations forestières contractées	3 740	3,3	12 342	3 440	3,3	11 352
Forêts	1 266	10,2	12 912,18	1 204	10,2	12 281
Total			25 254,18			23 633

6.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Classification nationale	Classification et définition (FRA)	
	% d'une classe nationale appartenant à une classe FRA	
	Matériel sur pied	Matériel sur pied commercial
Volume total (stock)	100%	-

6.4 Données à insérer dans le tableau T6

Tableau 6a – Matériel sur pied

Catégorie de FRA 2010	Volume (millions de mètres cubes sur écorce)							
	Forêt				Autres terres boisées			
	1990	2000	2005	2010	1990	2000	2005	2010
Total matériel sur pied	20	14	13	12	15	13	12	11
... dont conifères	DI	DI	DI	DI	DI	DI	DI	DI
... dont feuillus	DI	DI	DI	DI	DI	DI	DI	DI
Matériel sur pied d'espèces commerciales	20	14	13	12	15	13	12	11

Tableau 6b – Matériel sur pied: les dix espèces les plus répandues

Catégorie de FRA 2010 / Nom de l'espèce			Matériel sur pied dans la forêt (millions de mètres cubes)		
Position	Nom scientifique	Nom commun	1990	2000	2005
1 ^{ère}	<i>Guiera senegalensis</i>	Sabara / Sabara	DI	DI	DI
2 ^{ème}	<i>Combretum micrantum</i>	Coubou / Guéza	DI	DI	DI
3 ^{ème}	<i>Balanites aegyptiaca</i>	Garbey / Adoua	DI	DI	DI
4 ^{ème}	<i>Piliostigma reticulatum</i>	Kossey / Kalgo	DI	DI	DI
5 ^{ème}	<i>Combretum nigricans</i>	Deligna / Tchiriri	DI	DI	DI
6 ^{ème}	<i>Acacia nilotica</i>	Banigna / Bagaroua	DI	DI	DI
7 ^{ème}	<i>Acacia albida</i>	Gao / Gao	DI	DI	DI
8 ^{ème}	<i>Ziziphus mauritiana</i>	Darey/ Magaria	DI	DI	DI
9 ^{ème}	<i>Hyphaene thebaica</i>	Kangaou / Gorouba	DI	DI	DI
10 ^{ème}	<i>Acacia raddiana</i>	Kandili	DI	DI	DI
Restantes			DI	DI	DI
TOTAL			DI	DI	DI

- 1) Note: La position se rapporte au degré d'importance en termes de matériel sur pied. Par ex. la 1^{ère} position correspondra à l'espèce ayant le volume sur pied le plus élevé. L'an 2000 est l'année de référence à utiliser pour définir la liste des espèces et la position de chaque espèce.

Tableau 6c – Spécifications des valeurs-seuil

Rubrique	Valeur	Information complémentaire
Diamètre minimal (cm) à hauteur de poitrine ¹ d'arbres inclus dans le matériel sur pied (X)	10	Les 10 cm représentent la circonférence minimale, donc à diviser par 3.14 pour obtenir le diamètre
Diamètre minimal (cm) de la cime pour calculer le matériel sur pied (Y)		
Diamètre minimal (cm) des branches incluses dans le matériel sur pied (W)		
Le volume est calculé « au-dessus du terrain » (AT) ou « au-dessous de la souche » (AS)		Pour le cas des futaies, c'est AT alors pour les taillis, c'est AS

6.5 Commentaires au tableau T6

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Total matériel sur pied		
Matériel sur pied de feuillus/conifères		
Matériel sur pied d'espèces commerciales		
Les dix espèces les plus répandues	Les informations fournies sont pour l'essentiel, obtenues sur la base de jugements d'experts. Ces jugements sont basés sur les observations de terrain soutenues par les résultats de quelques inventaires forestiers au niveau de plusieurs massifs	Selon plusieurs observations, l'espèce <i>Combretum nigricans</i> aurait des difficultés de régénération au niveau de certains aménagements. Cela pourrait probablement influencer la liste des dix espèces les plus répandues.

Autres commentaires généraux au tableau

Dans le contexte du Niger, le bois généralement exploité, quelque soit sa grosseur, peut être commercialisé, raison pour laquelle le volume exploitable (ou exploité) équivaut au matériel sur pied commercial. C'est aussi la raison pour laquelle, dans l'évaluation du matériel sur pied, les paramètres dendrométriques suivants ne sont pas pris en compte : Le diamètre minimal au sommet de la tige et le diamètre minimal.

¹ Le diamètre à hauteur de poitrine (DHP) se rapporte au diamètre sur écorce mesuré à une hauteur de 1,30 m au-dessus du sol ou de 30 cm au-dessus des contreforts, si ceux-ci ont une hauteur supérieure à un mètre.

7 Tableau T7 – Biomasse

7.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Biomasse aérienne	Toute biomasse vivante au-dessus du sol, y compris les tiges, les souches, les branches, l'écorce, les graines et le feuillage.
Biomasse souterraine	Toute biomasse de racines vivantes. Les racelles de moins de 2 mm de diamètre sont exclues car il est souvent difficile de les distinguer empiriquement de la matière organique du sol ou de la litière.
Bois mort	Toute biomasse ligneuse non vivante hors de la litière, soit sur pied, soit gisant au sol, soit dans le sol. Le bois mort inclut le bois gisant à la surface, les racines mortes et les souches dont le diamètre est supérieur ou égal à 10 cm ou tout autre diamètre utilisé par le pays

7.2 Données nationales

7.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
FAO, 2008. Lignes directrices des rapports nationaux pour FRA2010.		Valeurs par défaut		

7.2.2 Classement et définitions

Voir classement et définitions de FRA 2010

7.2.3 Données de base

Au stade actuel, il n'existe pas encore de facteurs de conversion et d'expansion de la biomasse propres au pays. Pour cela, ceux définis à défaut dans le document de Directives pour FRA 2010 sont utilisés pour remplir le tableau. La méthode et données utilisées sont alors les suivantes :

Pour les forêts :

1) Biomasse au-dessus du sol (tonnes) = Matériel sur pied (volume sur écorce en m³) x BCEF

Avec BCEF (Facteur de conversion et d'expansion de la biomasse) de 5,0 (pour les forêts tropicales sèches de feuillus ayant un volume à l'hectare inférieur à 20 m³/ha, selon la FAO, 2008. Directives de la FAO, annexe 5.4).

2) Biomasse souterraine (tonnes) = Biomasse au-dessus du sol (tonnes) x ratio racine/tige (ratio d'une valeur de 0,28 pour les forêts tropicales sèches selon l'annexe 5.3 des Directives de la FAO)

3) Biomasse de bois mort (tonnes) : aucune donnée nationale n'existe.**Pour les autres terres boisées :**

BCEF = 5,0 (pour les forêts tropicales sèches de feuillus ayant un volume à l'hectare inférieur à 20 m³/ha, selon la FAO, 2008, annexe 5.4).

Ratio racine/tige d'une valeur de 0,40 pour « shrubland » selon l'annexe 5.3 des Directives de la FAO (2008).

Biomasse de bois mort (tonnes) : aucune donnée nationale n'existe.

7.3 Analyse et traitement des données nationales**7.3.1 Calibrage**

Pas nécessaire

7.3.2 Estimation et prévision

Les estimations ont été faites en appliquant les données de bases définies ci-dessus. Sur cette base, on obtient le tableau suivant :

Catégories	Forêt				Autres terres boisées			
	1990	2000	2005	2010	1990	2000	2005	2010
Total matériel sur pied Volume (millions de mètres cubes sur écorce)	19,84	13,55	12,91	12,28	15,31	13,33	12,34	11,35
Facteur de conversion et d'expansion	5	5	5	5	5	5	5	5
Ratio racine/tige	0,28	0,28	0,28	0,28	0,4	0,4	0,4	0,4
Biomasse aérienne (millions de tonnes)	99,20	67,75	64,55	61,40	76,55	66,65	61,70	56,75
Biomasse souterraine (millions de tonnes)	27,78	18,97	18,07	17,19	30,62	26,66	24,68	22,70

7.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Il n'y a pas de reclassement à effectuer d'autant plus que les catégories et définitions retenues sont celles du FRA 2010.

7.4 Données à insérer dans le tableau T7

Catégorie de FRA 2010	Biomasse (millions de tonnes métriques de poids anhydre)							
	Forêt				Autres terres boisées			
	1990	2000	2005	2010	1990	2000	2005	2010
Biomasse aérienne	99	68	65	61	77	67	62	57
Biomasse souterraine	28	19	18	17	30	27	25	23
Bois mort	DI	DI	DI	DI	DI	DI	DI	DI
TOTAL	127	87	83	78	108	94	87	80

NB : Le total est partiel car ne prenant pas en compte le bois mort pour lequel les données ne sont pas disponibles.

7.5 Commentaires au tableau T7

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Biomasse aérienne	Les estimations sont différentes de celles du FRA2005 du fait de l'utilisation de nouvelles valeurs par défaut préconisées par FRA.	
Biomasse souterraine	Les estimations sont différentes de celles du FRA2005 du fait de l'utilisation de nouvelles valeurs par défaut préconisées par FRA.	
Bois mort	La biomasse relative au bois mort n'a pu faire l'objet d'estimation compte tenu de la situation des données. Aussi, il faut préciser le bois mort, quand il existe, est généralement ramassé dans le cadre de la recherche du bois de feu. D'ailleurs, le bois mort n'est disponible de façon significative que dans les zones reculées, difficiles d'accès	

Autres commentaires généraux au tableau

8 Tableau T8 – Stock de carbone

8.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Carbone dans la biomasse aérienne	Carbone présent dans toute la biomasse vivante au-dessus du sol, y compris les tiges, les souches, les branches, l'écorce, les graines et le feuillage.
Carbone dans la biomasse souterraine	Carbone présent dans toute la biomasse de racines vivantes. Les radicelles de moins de deux mm de diamètre sont exclues car il est souvent difficile de les distinguer empiriquement de la matière organique du sol ou de la litière.
Carbone dans le bois mort	Carbone présent dans toute la biomasse ligneuse non vivante hors de la litière, soit sur pied, soit gisant au sol, soit dans le sol. Le bois mort comprend le bois gisant à la surface, les racines mortes et les souches dont le diamètre est supérieur ou égal à dix cm ou tout autre diamètre utilisé par le pays.
Carbone dans la litière	Carbone présent dans toute la biomasse non vivante dont le diamètre est inférieur au diamètre minimal pour le bois mort (par ex. dix cm), gisant à différents stades de décomposition au-dessus du sol minéral ou organique.
Carbone dans le sol	Carbone organique présent dans les sols minéraux et organiques (y compris les tourbières) jusqu'à une profondeur spécifique indiquée par le pays et appliquée de façon cohérente à travers toutes les séries chronologiques.

8.2 Données nationales

8.2.1 Sources de données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
FAO, 2008. Lignes directrices des rapports nationaux pour FRA2010.		Valeurs par défaut		

Le tableau a été rempli en appliquant les données issues des tableaux 1, 6 et 7 et les coefficients par défaut fournis par le Document des Lignes Directrices des rapports nationaux pour FRA 2010.

8.2.2 Classement et définitions

Le classement et les définitions du FRA 2010 sont retenus.

8.2.3 Données de base

Les données de base sont issues des tableaux 1, 6 et 7 et des Lignes Directrices des rapports nationaux pour FRA 2010. Ils sont obtenus :

Pour le carbone dans la biomasse aérienne : Il équivaut à la biomasse aérienne calculée dans le tableau 7 multipliée par 0,47 qui est la valeur par défaut de la fraction de carbone.

Pour le carbone dans la biomasse souterraine : Il équivaut à la biomasse souterraine multipliée par 0,47 qui est la valeur par défaut de la fraction de carbone.

Pour la carbone dans la litière : Il équivaut à la superficie totale de la forêt et autres terres boisées multipliée par 2,1 (2,1 étant la teneur en carbone de la litière tirée de l'annexe 5.9 pour les forêts de feuillus tropicales)

Pour le carbone dans le sol : Il équivaut à la superficie totale des forêts et autres terres boisées multipliée par 35 (35 étant la teneur en carbone du sol tirée de l'annexe 5.10 pour les sols des zones tropicales sèches à faible activité d'argile).

En appliquant cette procédure, on obtient les résultats ci-après :

Catégories	Carbone dans la Biomasse aérienne (millions de tonnes)			
	1990	2000	2005	2010
Forêts	46,622	31,832	30,344	28,860
ATB	35,983	31,330	29,003	26,677

Catégories	Carbone dans la Biomasse souterraine (millions de t)			
	1990	2000	2005	2010
Forêts	13,054	8,913	8,496	8,081
ATB	14,393	12,532	11,601	10,671

Catégories	Carbone dans la litière (millions de tonnes)			
	1990	2000	2005	2010
Forêts	4,085	2,789	2,659	2,528
ATB	9,744	8,484	7,854	7,224

Catégories	Carbone dans le sol (millions de tonnes)			
	1990	2000	2005	2010
Forêts	68,075	46,480	44,310	42,140
ATB	162,400	141,400	130,900	120,400

8.3 Analyse et traitement des données nationales

8.3.1 Calibrage

Le calibrage n'est pas nécessaire.

8.3.2 Estimation et prévision

Voir ci-dessus.

8.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Pas nécessaire.

8.4 Données à insérer dans le tableau T8

Catégorie de FRA 2010	Carbone (Millions de tonnes métriques)							
	Forêt				Autres terres boisées			
	1990	2000	2005	2010	1990	2000	2005	2010
Carbone dans la biomasse aérienne	47	32	30	29	36	31	29	27
Carbone dans la biomasse souterraine	13	9	8	8	14	13	12	11
Sous-total: Carbone dans la biomasse vivante	60	41	38	37	50	44	41	38
Carbone dans le bois mort	DI	DI	DI	DI	DI	DI	DI	DI
Carbone dans la litière	4	3	3	3	10	8	8	7
Sous-total: Carbone dans le bois mort et la litière	DI	DI	DI	DI	DI	DI	DI	DI
Carbone dans le sol	68	46	44	42	162	141	131	120
TOTAL	DI	DI	DI	DI	DI	DI	DI	DI

Profondeur du sol (cm) utilisée pour estimer le carbone dans le sol	30 cm
---	-------

Le sous-total relatif au carbone dans le bois mort et la litière est partiel du fait que le carbone dans le bois mort n'est pas connu. Il en est de même du total.

8.5 Commentaires au tableau T8

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Carbone dans la biomasse aérienne	Les estimations sont différentes de celles du FRA2005 du fait de l'utilisation de nouvelles valeurs par défaut préconisées par FRA.	
Carbone dans la biomasse souterraine	Les estimations sont différentes de celles du FRA2005 du fait de l'utilisation de nouvelles valeurs par défaut préconisées par FRA.	
Carbone dans le bois mort		
Carbone dans la litière		
Carbone dans le sol		

Autres commentaires généraux au tableau
Le pays dispose d'un inventaire des Gaz à effets des serres réalisé dans le cadre de la Seconde Communication Nationale relative à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. Les données issues de cet inventaire n'ont pas été appliquées dans le cadre de ce rapport du fait des problèmes des définitions, particulièrement en matière des ressources forestières retenues dans le cadre du FRA 2010. En effet, le rapport de l'Inventaire sur les Gaz à Effets de Serre a considéré l'ensemble des ressources forestières du pays, ce qui n'est pas le cas pour FRA 2010 qui ne comptabilise que les ressources des catégories « Forêts » et « Autres Terres Boisées ».

9 Tableau T9 – Incendies de forêt

9.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Nombre d'incendies	Nombre moyen annuel d'incendies de végétation.
Superficie touchée par les incendies	Superficie moyenne annuelle touchée par les incendies de végétation.
Incendie de végétation (terme supplémentaire)	Tout incendie de végétation indépendamment de la source d'allumage, du dégât ou du bénéfice.
Incendie non contrôlé	Tout incendie de végétation <u>non planifié</u> et <u>non contrôlé</u> qui, quelle que soit sa source d'allumage, peut nécessiter une action d'extinction ou toute autre action conforme à la politique des organisations de lutte contre le feu.
Feu planifié	Un feu de végétation, quelle que soit sa source d'allumage, qui brûle conformément à des objectifs de gestion et qui ne nécessite pas de mesures d'extinction ou qui nécessite de mesures d'extinction limitées.

9.2 Donnée nationales

9.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Brigade Départementale de Protection de la Nature/Direction de l'Environnement	M	Feux de brousse	1990-2000	
Direction de la Protection de la Nature et de l'Equipement	M	Nombre de cas de feux, superficies brûlées	2005-2008	
Bases des données L3JRC (Tansey et al, 2007)	M	Superficies des feux d'aménagement	2000 à 2007	Les informations ont été fournies par le responsable en charge de la gestion des feux au niveau du parc du « W ». En outre, ces informations ont été transmises sous forme de graphique et non de tableau ; il a donc été procédé à des appréciations pour obtenir les données chiffrées en matière de superficies brûlées annuellement (il se peut donc qu'il y ait eu erreur d'appréciation ou de lecture).

9.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Feux de brousse	Feux volontaires ou non au niveau des formations forestières et autres zones de parcours.
Feu planifié (feux d'aménagement)	Feux provoqués dans le cadre de l'aménagement (feux d'aménagement)

9.2.3 Données de base

Classes	Années	Superficies concernées (ha)
Feux de brousse	1990	341 171
	2000	598 810
	2005	34 237
	2006	24 337
	2007	80 427
	2008	34 736
Feux d'aménagement	2000-2001	20 000
	2001-2002	10 000
	2002-2003	40 000
	2003-2004	55 000
	2004-2005	2 500
	2005-2006	25 000
	2006-2007	25 000
	2007-2008	

9.3 Analyse et traitement des données nationales

9.3.1 Calibrage

Le calibrage est non nécessaire

9.3.2 Estimation et prévision

Les données relatives aux feux de brousse sont celles fournies par la Direction de la Nature et de l'Équipement du Ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification, à partir des rapports transmis par les services forestiers de terrain. Ces données ne portent que sur les feux de brousse officiellement déclarés et constatés par ces services. Elles peuvent donc être partielles. De plus, elles ne concernent que les zones pastorales, classées dans « autres terres boisées » au sens de FRA.

Les données relatives aux feux d'aménagement sont tirées de la base des données L3JRC (Tansey et al, 2007). Elles sont obtenues par lecture d'un graphique (donc des erreurs de lecture sont possibles). Ces feux d'aménagement sont seulement pratiqués au niveau du Parc du « W », c'est-à-dire dans des zones de « forêt » au sens de FRA.

Les données pour l'année 1990 sont utilisées directement.

Pour les années 2000 et 2005, des moyennes ont pu être réalisées :

- Pour 2000 : la superficie « feux de brousse » est directement utilisée et une moyenne a été réalisée pour la superficie « feux d'aménagement » (valeurs 2000-2001 et 2001-2002)
- Pour 2005 : une moyenne a été réalisée pour la superficie « feux de brousse » (de 2005 à 2007 inclus) ainsi que pour la superficie « feux d'aménagement » (valeurs 2003-2004 à 2006-2007 inclus).

9.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

La catégorie « feux de brousse » de la classification nationale correspond à la catégorie « incendie non contrôlé » de la classification de FRA 2010.

La catégorie « feux d'aménagement » de la classification nationale correspond à celle de « feux planifiés » de FRA 2010.

9.4 Données à insérer dans le tableau T9

Tableau 9a

Catégorie de FRA 2010	Moyenne annuelle sur une période de 5 ans					
	1990		2000		2005	
	1000 hectares	nombre d'incendies	1000 hectares	nombre d'incendies	1000 hectares	nombre d'incendies
Superficie totale de terres touchées par les incendies	341	DI	614	DI	73	DI
... dont de forêt		DI	15	DI	27	DI
... dont d'autres terres boisées	341	DI	599	DI	46	DI
... dont d'autres terres		DI		DI		DI

Tableau 9b

Catégorie de FRA 2010	Proportion de superficie forestière touchée par des incendies (%)		
	1990	2000	2005
Incendie non contrôlé	-	0%	0%
Feu planifié	-	100%	100%

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Superficie touchée par les incendies	Les superficies totales touchées par les incendies non contrôlés se rapportent principalement aux feux non contrôlés qui affectent les zones pastorales	
Nombre d'incendies	En 2005, 51 cas de feux non contrôlés ont été enregistrés par les services. Ce chiffre peut être en deçà de la réalité quand on sait que beaucoup de cas de feux peuvent ne pas être déclarés au niveau des services ou découverts par ces services	
Incendie non contrôlé / Feu planifié	Les pourcentages présentés dans le tableau 9b sont sous-estimés par rapport à la réalité de terrain particulièrement ceux concernant les incendies non contrôlés. Ils sont donnés à titre indicatif. Les feux planifiés sont seulement pratiqués au niveau du Parc du « W ».	

Autres commentaires généraux au tableau
Il n'existe pas un dispositif adéquat de suivi des feux, particulièrement ceux non planifiés. Le suivi se fait généralement à travers : <ul style="list-style-type: none"> - Les déclarations des cas par quelques brigadiers villageois anti feux ou quelques indicateurs des services forestiers ; - Les rapports des services de brigades forestières au cours de leurs missions de contrôle ; Cela fait que tous les cas de feux non planifiés ne sont pas nécessairement déclarés/découverts et évalués. La

mise en place d'un dispositif doté de moyens d'observations et de communication pourrait améliorer le suivi des feux.

10 Tableau T10 – Autres perturbations influençant la santé et vitalité des forêts

10.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Perturbation	Perturbation occasionnée par tout facteur (biotique ou abiotique) qui lèse la vigueur et la productivité de la forêt et qui n'est pas le résultat direct d'activités humaines.
Espèce envahissante	Espèce non indigène pour un écosystème déterminé dont l'introduction et la propagation occasionne, ou est susceptible d'occasionner, des dommages socioculturels, économiques ou environnementaux, ou qui peut nuire à la santé humaine.
Catégorie	Définition
Perturbation par les insectes	Perturbation occasionnée par des ravageurs.
Perturbation par les maladies	Perturbation occasionnée par des maladies attribuables à des agents pathogènes, comme les bactéries, les champignons, les phytoplasmes ou les virus.
Perturbation par d'autres agents biotiques	Perturbation occasionnée par des agents biotiques autre que les insectes ou les maladies, comme le broutage par la faune sauvage, le pâturage, les dommages physiques causés par des animaux, etc.
Perturbation par des facteurs abiotiques	Perturbations occasionnées par des facteurs abiotiques, comme la pollution de l'air, la neige, les tempêtes, la sécheresse, etc.

10.2 Données nationales

10.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Division Reboisement et Restauration des Terres/Direction de l'Environnement	M	Maladies du neem	2006	Cette institution a exécuté un projet avec l'appui de la FAO sur le dépérissement du neem. Les informations rapportées sont issues des rapports rédigés dans le cadre de ce projet
Projet TCP NER 5442				

10.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Le dépérissement du neem (<i>Azadirachta indica</i>)	Perturbations causées par des agents pathogènes, non encore déterminés avec certitude
Perturbations par les facteurs climatiques	Perturbations causées par des sécheresses répétitives, inondations prolongées.
Perturbations par l'Exploitation anarchique des PFNL	Perturbations causées par des prélèvements anarchiques des racines, écorces, feuilles, fruits, des arbres à des fins médicinales, alimentaires ou commerciales

Perturbations par les insectes	Perturbations causées par des ravageurs qui nuisent à la santé de l'arbre
--------------------------------	---

10.2.3 Données de base

Classe	Années	Superficie concernée (en Ha)
Le dépérissement du neem (<i>Azadirachta indica</i>)	2006	2000
Perturbations par les facteurs climatiques		DI
Exploitation anarchique des PFNL		DI
Perturbations par les insectes		DI

Source : - Direction de l'Environnement (Brigade Territoriale pour la Protection de la Nature)

Le « Dépérissement du neem » est causé par plusieurs agents pathogènes ; seules les superficies affectées par les cochenilles (*Aonidiella orientalis*, *Parlatoria crypta*) en 2006 ont été évaluées et estimées à 2000 ha.

En ce qui concerne les Perturbations par les facteurs climatiques, il s'agit essentiellement des superficies affectées par les sécheresses. En effet, les sécheresses, de plus en plus récurrentes, sont citées parmi les facteurs affectant les ressources forestières, sans qu'une évaluation des superficies concernées ne soit réalisée. Néanmoins, il est admis que les sécheresses des années 70-80 ont provoqué la décimation de milliers d'hectares de forêts, notamment les gomméraires dans l'Est du pays. Par ailleurs, Laminou M. Attaou (1998) estime que les sécheresses successives se sont traduites chez les ligneux par la disparition de nombreuses espèces dans les zones septentrionales tels que *Bombax costatum* ou la perte, dans la zone sud du pays de nombreux individus (jusqu'à 50% parfois) de certaines espèces telles que *Prosopis africana*, *Lannea microcarpa*.

En ce qui concerne les perturbations dues par l'exploitation anarchique des Produits Forestiers non Ligneux (PFNL), malgré l'importance du fléau, aucune évaluation des superficies concernées n'a encore été enregistrée. Il s'agit principalement des prélèvements, mal opérés, des racines, des écorces, des feuilles et fruits des plusieurs espèces forestières présentent des graves effets sur la santé et la vitalité des arbres. Ceci est plus perceptible pour ce qui est des prélèvements à des fins médicinales dans un pays où, selon l'OMS, 80% de la population a recours à la pharmacopée pour se soigner. A titre illustratif, de nombreux individus de l'espèce *Khaya senegalensis* ont dépéri ces dernières années par suite des prélèvements répétés de l'écorce par les tradi-praticiens (cas des plantations à l'entrée de Gaya sur l'axe Dosso-Gaya). L'exploitation intensive des parcs agro forestiers pour la production du fourrage particulièrement pendant la période de soudure constitue aussi une autre préoccupation majeure, car cette pratique menace dans certaines localités, la fructification, donc la régénération.

10.3 Analyse et traitement des données nationales

10.3.1 Calibrage

Le calibrage est non nécessaire.

10.3.2 Estimation et prévision

La superficie de 2000 ha touchée par des agents pathogènes en 2006 est considérée valable pour 2005.

10.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Le « dépérissement du neem » défini dans la classification nationale correspond à la catégorie « Perturbation par les maladies » de FRA 2010.

Les « Perturbations par les facteurs climatiques » de la classification nationale correspondent à la catégorie « Perturbation par des facteurs abiotiques » de FRA 2010.

La classe nationale « Exploitation anarchique des PFNL » correspond à la catégorie « Perturbation par d'autres agents biotiques » de FRA 2010.

La classe « Perturbations par les insectes » de la classification nationale correspond à la classe « Perturbations par les insectes » de FRA 2010.

10.4 Données à insérer dans le tableau T10

Tableau 10a – Perturbations

Catégorie de FRA 2010	Superficie forestière touchée (1000 hectares)		
	1990	2000	2005
Perturbation par les insectes	DI	DI	DI
Perturbation par les maladies	DI	DI	2
Perturbation par d'autres agents biotiques	DI	DI	DI
Perturbation occasionnée par des facteurs abiotiques	DI	DI	DI
Superficie totale touchée par des perturbations	DI	DI	DI

Tableau 10b – Les plus importants infestations d'insectes et éruptions de maladies influençant la santé et vitalité de la forêt

Description / Nom	Espèce d'arbre ou genre touché (nom scientifique)	Année(s) de la dernière infestation/éruption	Superficie touchée (1000 hectares)	Si cyclique, cycle approx. (ans)
Cochenilles : <i>Aonidiella orientalis</i> , <i>Parlatoria crypta</i> , <i>Macropulvinaria jacksoni</i>	<i>Azadirachta indica</i>	2006	2	5
Chancre : Espèces associées: <i>Fusarium compactum</i> et <i>Botryodiplodia theobromae</i>	<i>Azadirachta indica</i>	1995	Cas isolés	Pas évalué
Insectes foreurs : Espèces associées: <i>Apate monachus</i> et <i>A. terebrans</i>	<i>Azadirachta indica</i>	1995	Cas isolés	Pas évalué

Note: La superficie touchée se rapporte à la superficie totale touchée au cours de l'infestation.

Tableau 10c – Superficie de forêt touchée par des espèces envahissantes ligneuses

Nom scientifique de l'espèce envahissante ligneuse	Superficie forestière touchée 2005 (1000 hectares)
	DI
	DI
Superficie forestière totale touchée par des espèces envahissantes ligneuses	DI

10.5 Commentaires au tableau T10

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Perturbation par les insectes	Les perturbations par les insectes font aussi référence aux dégâts causés par les criquets, les termites, etc.	
Perturbation par les maladies	Les perturbations par les maladies les plus suivies au Niger sont relatives au « déperissement du nem ». Ce vocable englobe des dégâts causés par plusieurs agents pathogènes ci-dessus cités dans le tableau 10 b.	Les activités de suivi de ces maladies semblent mises en veilleuse ces dernières années.
Perturbation par d'autres agents biotiques		
Perturbation occasionnée par des facteurs abiotiques		
Les plus importants infestations/ éruptions		
Espèces envahissantes	La situation des données à ce niveau n'a pas permis de procéder à une quelconque analyse. Toutefois, l'espèce <i>Prosopis juliflora</i> semble être considérée comme envahissante dans certaines régions comme Agadez où cette espèce, réputée dangereuse pour les animaux, a tendance à envahir les pâturages.	

Autres commentaires généraux au tableau

Les problèmes liés aux perturbations occasionnées par des facteurs abiotiques, notamment l'exploitation anarchique des produits forestiers non ligneux constitue une véritable préoccupation nationale. Cela se traduit par diverses menaces sur la diversité biologique, d'où l'importance de procéder à des études visant à mieux appréhender la problématique

11 Tableau T11 – Extraction de bois et valeur du bois extrait

11.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Extraction de bois industriel	Le bois rond extrait (volume de bois rond sur écorce) pour la production de biens et de services autres que la production d'énergie (bois de feu).
Extraction de bois de feu	Le bois extrait pour la production d'énergie, que ce soit pour usage industriel, commercial ou domestique.

11.2 Données nationales

11.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Projet Aménagement des forêts naturelles, Indicateur du Bois Energie au Niger,	M	Consommation en bois énergie	2003	Ce projet a initié un « indicateur bois-énergie », dont le numéro exploité pour le présent travail est celui d'octobre 2003, donc le dernier disponible.
Étude sur la définition d'une stratégie et l'élaboration d'un plan d'action en énergies domestiques	M	Approvisionnement en bois énergie	2006	Cette étude a doté le Niger d'un cadre global et cohérent d'intervention dans le sous secteur des énergies domestiques
Synthèse situation de référence du Programme 10 de la Stratégie de Développement Rural (SDR)	M	Consommation en bois énergie	2009	
Stratégie Nationale et Plan d'Actions sur les Energies Renouvelables, Version révisée	M	Consommation des zones rurales et urbaines en bois de feu	2008	
Rapport national FRA 2005	M	Facteurs de conversions	2005	

11.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Bois de feu ou bois énergie	Bois de chauffage et/ ou charbon de bois utilisé surtout pour la cuisine et le chauffage
Bois de service	Bois constitué de perche, poutres, latte, utilisé surtout pour l'habitat (constructions et hangar, clôture, manche des outils agricoles)
Bois d'œuvre	Bois généralement de gros diamètre destiné pour la fabrication des meubles, ustensiles, mortiers

11.2.3 Données de base

Extraction du bois

Classes	Volume de bois (m3)		Volume de bois (t)	
	1990	2000	1990	2000
Bois de feu	9089273	11571978	2443353	3110746
Bois de service	454463	578599	122167	155537
Total	9543736	12150577	2565520	3266283

Les bases de calcul appliquées pour l'estimation de la consommation en **bois énergie** portent sur :

- La population rurale et urbaine (RGP/H 2001) ;
- L'indice de consommation de bois énergie selon qu'on se trouve en ville ou en campagne. Ainsi, pour les grandes villes (Niamey, Maradi et Zinder), la consommation retenue est 265 Kg de bois énergie par personne et par an, alors que pour les petites villes et milieu rural, l'indice de consommation est évalué à 292 Kg par personne et par an (Michel Matly, 2003).
- Le taux de croissance démographique de la population du Niger (3.2% en zones rurales et 3.9 en zones urbaines soit une moyenne de 3.3% (BSIRA, .2008).

Ainsi, la consommation par an et par personne en ville est de: 265 kg=>
 $0,93 \times 265 / 250 = > 0,99 \text{ m}^3$

En milieu rural, la consommation par an et par personne en zones rurales : 292 kg=>
 $0,93 \times 292 / 250 = > 1,09 \text{ m}^3$

En 1990, la population urbaine est estimée à 667.264 habitants, en 2000 elle est de 952.649. La population rurale est de 7.332.736 en 1990, de 9.751.244 en 2000. La population du Niger est estimée en 2005 à 13 044 973 habitants. Elle est répartie en populations rurale (85%) soit 11 088 227 habitants et urbaine (15%) soit 1 956 746 habitants.

Les coefficients de conversion appliqués sont les suivants :

$$1 \text{ stère de bois} = 250 \text{ Kg} = 0,93 \text{ m}^3 \text{ et } 1 \text{ tonne} = 3,72 \text{ m}^3 \text{ et } 1 \text{ stère} = 0,25 \text{ tonne}$$

Par rapport au **bois de service**, la situation est encore moins maîtrisée. La consommation en bois de service a été estimée, sur la base des travaux du Projet Energie II, la consommation nationale en bois de service représente **5%** de la consommation en bois énergie. Dans le cadre du présent travail, cette équivalence a été retenue.

Au Niger, il est admis que la totalité de bois (de feu et de service) récolté est généralement consommé compte tenu de la rareté du produit. Aussi, l'importation et l'exportation de bois de feu et de bois de service sont négligeables. C'est pour cela, et en absence de données précises sur les prélèvements, qu'il a été procédé plutôt à la détermination du volume de bois extrait via les quantités consommées.

En ce qui concerne le bois d'œuvre, les prélèvements sont considérés comme marginaux, l'essentiel des besoins nationaux en cette matière étant satisfaits par l'importation.

Valeur du bois extrait :

Selon les directives de FRA 2010, la valeur du bois extrait doit correspondre à « la valeur marchande à la lisière de la forêt lorsqu’il est déposé sur une place de chargement en bord de route, chargé sur un camion pour le transport routier ou autrement prêt pour être exporté hors de la forêt ». Il n’y a pas d’étude spécifique réalisée pour déterminer les prix de vente de bois à l’échelle nationale. Toutefois, au niveau des marchés ruraux de bois, les prix, hors taxe, varient généralement de 1500 à 2500 FCFA par stère selon les zones et l’accessibilité. A ces prix d’achat, il faut ajouter le montant des taxes qui varient généralement de 300 à 350 FCFA par stère, toujours au niveau des marchés ruraux.

Dans les zones hors marché rural de bois, le prix du d’achat du bois est certes plus bas (de l’ordre de 1000 FCFA), mais la taxe par stère, fixée à 975 FCFA par stère est plus élevée. Ces taxes sont à prendre en compte dans l’estimation de la valeur du bois extrait car elles sont perçue avant (pour les zones hors marché rural) ou au moment de l’achat (pour les zones à marché rural).

En moyenne, la valeur marchande d’un stère de bois à la lisière de la forêt pourrait être évaluée à 2000 FCFA (jugement d’experts), sachant que le taux de conversion pour passer du stère au m³ est le suivant : 1 stère de bois = 250 Kg = 0,93 m³ et 1 tonne= 3,72m³ et 1 stère= 0,25 tonne. Cela donne un prix moyen de **2150 FCFA le m³**. Ce prix moyen est appliqué pour les années 2000 et 2005 ; un prix plus bas (**1650 FCFA**) a été appliqué pour 1990 du fait que durant cette période, le bois coûtait moins cher.

Aussi, les mêmes prix ont été appliqués au bois de feu et au bois de service compte tenu de la faiblesse en données et surtout en tenant compte que le bois de service fini pat être bois de feu.

11.3 Analyse et traitement des données nationales**11.3.1 Calibrage****11.3.2 Estimation et prévision**

Voir ci-dessus. On obtient alors :

Classes	Volume de bois extrait (m3)			Volume de bois extrait (t)		
	1990	2000	2005	1990	2000	2005
Bois de feu	9. 089 .273	11 571 978	14 023 345	2 443 353	3 110 746	3 769 715
Bois de service	454. 463	578 599	701 167	122 167	155 537	188 485
Total	91343736	116298577	12473067	2565520	3421820	5389378

L’estimation pour 2005 diffère de celle pour la même année calculée lors de FRA2005. En effet, lors du précédent exercice FRA, la population 2005 avait été estimée à l’aide du taux d’accroissement démographique. Pour le FRA 2010, nous avons jugé mieux de considérer le chiffre retenu dans le cadre de l’étude portant sur la révision de la Stratégie Nationale et du plan d’actions sur les énergies renouvelables. Ce chiffre nous a paru plus pertinent du fait que les estimations ont été faites en tenant compte distinctement de la population rurale et celle urbaine.

11.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Classes Nationales	Catégories de FRA 2005	
	Extraction de bois industriel	Extraction de bois de feu
Bois de feu ou bois énergie	-	100%
Bois de service	100%	-
Bois d'œuvre	100%	-

En se référant aux définitions de FRA 2010, il ressort que la classe nationale « Bois de service » est à inclure dans la catégorie « Bois rond industriel » du FRA 2010. La classe nationale « bois de feu » correspond à la catégorie « bois de feu » de FRA 2010.

11.4 Données à insérer dans le tableau T11

Catégorie de FRA 2010	Extraction de bois industriel			Extraction de bois de feu		
	1990	2000	2005	1990	2000	2005
Volume total (1000 m ³ sur écorce)	454,463	578,599	701,167	9 089,273	11 571,978	14 023,345
... dont provenant de la forêt	DI	DI	DI	DI	DI	DI
Valeur unitaire (monnaie nationale / m ³ sur écorce)	1650	2150	2150	1650	2150	2150
Valeur totale (1000 monnaie nationale)	749 864	1 243 988	1 507 509	14 997 300	24 879 753	30 150 192

	1990	2000	2005
Nom de la monnaie nationale	FCFA	FCFA	FCFA

Commentaires au tableau T11

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Volume total de bois industriel	Dans cette catégorie, il s'agit essentiellement du bois de service.	
Volume total de bois de feu		Compte tenu du faible pouvoir d'achat des ménages (ce qui limite leur accès aux énergies de substitutions), la prépondérance du bois de feu dans l'approvisionnement des ménages en bois énergie se maintiendra probablement encore pour longtemps.
Valeur unitaire	La valeur unitaire a été estimée par jugement d'experts, en tenant compte des prix pratiqués au niveau des marchés ruraux et de la zone incontrôlée	
Total value		

Autres commentaires généraux au tableau

La faiblesse des données n'a pas permis le calcul direct des quantités de bois extrait. Pour contourner la difficulté, il a été procédé à l'estimation de la consommation nationale, pour laquelle des éléments indicateurs sont disponibles.

12 Tableau T12 – Extraction de produits forestiers non ligneux et valeur des PFNL extraits

12.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Produit forestier non ligneux (PFNL))	Biens obtenus des forêts qui sont des objets tangibles et physiques d'origine biologique autre que le bois.
Valeur des PFNL extraits	Aux fins du tableau, la valeur est définie comme la valeur marchande au site de collecte ou à la lisière de la forêt.

Catégories des PFNL

Catégorie
<p><u>Produits végétaux/matière première</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Aliments 2. Fourrage 3. Matière première pour la préparation de médicaments et de produits aromatiques 4. Matière première pour la préparation de colorants et teintures 5. Matière première pour la fabrication d'ustensiles, d'objets d'artisanat et pour la construction 6. Plantes ornementales 7. Exsudats 8. Autres produits végétaux <p><u>Produits animaux/ Matière première</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 9. Animaux vivants 10. Cuirs, peaux et trophées 11. Miel sauvage et cire d'abeille 12. Viande de brousse 13. Matière première pour la préparation de médicaments 14. Matière première pour la préparation de colorants 15. Autres produits animaux comestibles 16. Autres produits animaux non-comestibles

12.2 Données nationales

12.2.1 Source des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Sous Secteur Gomme arabique : Etat des Lieux et perspectives, Direction Générale de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification, Aout 2008	M	Quantités et prix de la gomme arabique	2008	
Etude prospective du secteur Forêt, FAO, 2001	M	Quantités et prix des PFNL	2001	

Rapport national de l'ERF 2005	M	Quantités et prix des feuilles de doumier	2005	
Actualisation de la contribution du secteur forestier à la formation du PIB (CNEDD, 2004)	M	Quantités et prix des PFNL	2004	

12.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Les PFNL utilisés pour l'alimentation humaine ;	Ce sont les tubercules et rhizomes qui stockent des substances de réserve, les feuilles, les fleurs, les fruits, les graines et même les gommés de résines
Les PFNL utilisés pour l'alimentation animale ;	Ce sont des espèces forestières utilisées pour le fourrage des animaux ainsi que les parties ingérées de la plante
Les PFNL utilisés pour la pharmacopée traditionnelle ;	Ils renferment les espèces concernées (arbres et arbustes forestiers) ainsi que leurs différentes parties utilisées en pharmacopée
Les PFNL utilisés pour la santé animale ;	Ils sont utilisés dans le traitement de certaines maladies des animaux. Ce sont surtout les plantes forestières.
Les PFNL utilisés pour l'artisanat ;	Ils sont utilisés dans la fabrication de quelques instruments domestiques comme les mortiers et pilons, les instruments aratoires.
Les PFNL utilisés comme pour la construction ;	Ils rentrent dans la construction de l'habitat du monde rural nigérien essentiellement les cases, les greniers de conservation des récoltes, les hangars qui servent à stocker l'alimentation du bétail, les enclos des animaux.
Les PFNL utilisés comme produits de rites ;	Ce sont les valeurs de symbole, de rites qui sont accordés à des plantes.
Les PFNL utilisés pour lutter contre les ennemis de culture ;	Ils sont employés dans la méthode traditionnelle de lutte contre les ennemis de culture surtout en période de conservation des récoltes.
Les PFNL à usage divers (cosmétique, etc.)	Ce sont surtout ceux qui sont utilisés comme insigne, emblème et dans les tanneries

12.2.3 Données de base

De façon globale, les données sur les PFNL au Niger sont insuffisantes, dispersées et très anciennes malgré l'importance socioéconomique unanimement reconnue de ces produits. Les données relativement fiables qui ont pu être rassemblées sont directement intégrées dans le tableau 12.4.

12.3 Analyse et traitement des données nationales

12.3.1 Calibrage

Le calibrage n'est pas nécessaire.

12.3.2 Estimation et prévision

La situation des données ne permet pas de faire des prévisions.

12.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Classes Nationales	Catégories de FRA 2010
Les PFNL utilisés pour l'alimentation humaine ;	Produits végétaux (aliments)
Les PFNL utilisés pour l'alimentation animale ;	Produits végétaux (fourrage)
Les PFNL utilisés pour la pharmacopée traditionnelle ;	Produits végétaux (médicaments)
Les PFNL utilisés pour la santé animale ;	Produits végétaux (médicaments)
Les PFNL utilisés pour l'artisanat ;	Produits végétaux (artisanat)
Les PFNL utilisés comme pour la construction ;	Produits végétaux (construction)
Les PFNL utilisés comme produits de rites ;	Produits végétaux (autres produits végétaux)

12.4 Données à insérer dans le tableau T12

Place	Nom du produit	Espèce principale	Unité	PFNL extraits 2005		Catégorie de PFNL
				Quantité	Valeur (1000 monnaie nationale)	
1 ^{er}	Gomme arabique	<i>Acacia senegal</i>	tonne	359	287200	1, 8
2 ^{ème}	Miel	<i>Apis melefica</i>	tonne	5tonnes dans la commune rurale de Torodi	4000 F/kg	1
3 ^{ème}	Drupe de jujubier	<i>Ziziphus mauritiana</i>	ND	ND	Fruit=750F/kg	1, 3
4 ^{ème}	Fruit du balanites	<i>Balanites aegyptiaca</i>	ND	ND	Fruit=150F/kg	1, 3
5 ^{ème}	Drupe de Parinari macrophyla	<i>Parinari macrophyla</i>	ND	ND	Fruit =25F	1
6 ^{ème}	Fruits et feuilles de Adansonia digitata	<i>Adansonia digitata</i>	ND	ND	ND	1
7 ^{ème}	Fruit du Parkia biglobosa	<i>Parkia biglobosa</i>	ND	ND	Fruit=150F/kg	1
8 ^{ème}	Feuilles de hyphaene thabaica	<i>Hyphaene thabaica</i>	tonne	4079	250 000	5
9 ^{ème}	Rhône	<i>Borassis aethiopium</i>	ND	ND	Fruit=50F	1
10 ^{ème}	Feuilles de Moringa oleifera	<i>Moringa oleifera</i>	ND	ND	ND	
Tous les autres produits végétaux		ND	ND	ND	ND	ND
Tous les autres produits animaux		ND	ND	ND	ND	ND
TOTAL					ND	

	2005
Nom de la monnaie nationale	FCFA

12.5 Commentaires au tableau T12

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.
10 produits les plus importants	Les données sont très insuffisantes, partielles et souvent anciennes. Par exemple, les données sur la gomme arabique ne concernent que les quantités commercialisées au Niger, alors qu'une bonne partie de la production nationale serait commercialisée sur les marchés du Nigeria. En plus, il est à relever que pour la plupart de produits, les données obtenues ne couvrent que de portions très limitées du territoire. C'est le cas du Miel pour lequel seules les données d'une commune ont pu être obtenues.
Autres produits végétaux	
Autres produits animaux	
Valeur par produit	Les valeurs par produit sont aussi insuffisamment maîtrisées, probablement du fait du caractère informel de l'activité, mais aussi du fait de la faible capacité de suivi, de collectes et de traitements de données des services forestiers. Ces valeurs varient suivant les années et même les saisons ; seules des enquêtes répétées sur plusieurs années permettront de rassembler des données fiables en la matière.
Valeur totale	

Autres commentaires généraux au tableau
<p>Le caractère informel de la plupart des activités relatives aux PFNL rend difficile l'obtention de données complètes pour la quasi-totalité de ces produits.</p> <p>Concernant spécifiquement les données sur la gomme arabique, pour l'année 2005, on note une très grande différence entre les valeurs fournies par le rapport de l'ERF 2005 et celles considérées dans le présent rapport. Il a été considéré le chiffre de 359 tonnes en au lieu de 5000 tonnes (chiffre fourni par l'ERF 2005) compte tenu du fait le nouveau chiffre, bien partiel, a été obtenu à partir de la compilation de plusieurs études filières réalisées dans le cadre de certains projets (Projet Aménagement des Forêts Naturelles, Projet de Promotion des exportations des Produits Agropastoraux, Projet Opération Acacia, ect.)</p> <p>Cette insuffisance des données concernant les PFNL affecte considérablement la visibilité de la contribution du secteur forestier à l'économie nationale, limitant ainsi les investissements en faveur de ce secteur.</p>

13 Tableau T13 – Emploi

13.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Emploi-équivalent plein temps (EPT)	Unité de mesure correspondant à une personne travaillant plein temps pendant une période de référence spécifiée.
Emploi	Inclut toute personne pourvue d'un emploi salarié ou à titre indépendant
Emploi salarié	Toute personne qui, durant la période de référence, a effectué un travail moyennant <u>un salaire ou un traitement</u> en espèces ou en nature.
Emploi à titre indépendant	Personne qui, durant la période de référence, a effectué un travail en vue d'un <u>bénéfice ou gain familial</u> en espèces ou en nature (par ex. les employeurs, les personnes travaillant pour leur propre compte, les membres de coopératives de producteurs, les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale).

13.2 Données nationales

13.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Cahiers (registres) d'enregistrement des cartes professionnelles des commerçants-transporteurs du bois, Directions régionales de l'Environnement	M	Nombre des commerçants transporteurs enregistrés	2000-2004	Il s'agit des registres de délivrance des cartes professionnelles par les services forestiers aux commerçants transporteurs du bois
Rapport d'achèvement du projet Énergie Domestique, Direction de l'Environnement	M	Nombre de marchés ruraux opérationnels, Nombres de bûcherons et gestionnaires	2003	
Bilans des campagnes de reboisements, Direction de l'Environnement	M	Nombres des pépiniéristes privés	2000-2004	
Service du personnel du Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification	M	Nombres de travailleurs du secteur forestier ayant signé un contrat avec le gouvernement	2001-2005	
Rapport annuel d'activités 2008 de la Direction des Parcs Nationaux et Réserves	E	Nombres de salariés travaillant dans les Aires Protégées		

13.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Emplois générés par les marchés ruraux de bois-énergie	Il s'agit des Bûcherons (exploitants), des gardiens rémunérés et les gestionnaires des marchés ruraux de bois-énergie qui gèrent des espaces forestiers constitués des « Forêts » et des « Autres Terres Boisées » sous aménagement villageois (Il s'agit d'emplois qui s'exercent au niveau de la forêt et qui génèrent de revenus substantiels à ceux qui les pratiquent)
Les emplois générés dans le cadre de la production des plants et reboisement	Il s'agit de(i) pépiniéristes privés qui produisent et vendent pour leur compte, des plants forestiers destinés aux opérations de reboisement et (ii)des pépiniéristes engagés par les collectivités territoriales. Les pépiniéristes recrutés par l'état sont pris en compte dans la classe « emplois publics dans l'administration forestière »
Les emplois générés dans le cadre de l'exploitation des produits forestiers non ligneux	Il s'agit des exploitants, à des fins commerciales notamment, des sous produits forestiers comme la gomme arabique, les feuilles du doum, etc. (il s'agit d'emplois souvent pratiqués de manière permanente par les intéressés)
Les emplois publics dans l'administration forestière	Il s'agit des fonctionnaires de l'état travaillant dans le secteur forestier.

Pour la détermination des classes et définitions nationales, en l'absence d'une nomenclature nationale en la matière, il a été procédé à la formulation d'une proposition dans le cadre de l'ERF. Les classes et définitions proposées ont été identifiées à partir de l'exploitation de la documentation et des réalités liées au contexte du Niger.

13.2.3 Données de base

Catégories	Nombre d'emplois pour la période 2000-2003
Emplois générés par les marchés ruraux de bois-énergie	4 216
Les emplois générés dans le cadre de la production des plants et reboisement	2 595
Les emplois générés dans le cadre de l'exploitation des produits forestiers non ligneux	DI
Les emplois publics dans l'administration forestière	909

DI : Données insuffisantes

Les chiffres relatifs à la catégorie «Emplois générés par les marchés ruraux de bois-énergie» sont tirés du Rapport d'achèvement du projet Énergie Domestique et englobent les bûcherons et les gestionnaires (la situation des gardiens payés n'est pas connue) en 2003. Par ailleurs, même si l'exercice de ces types d'emplois ne fait pas appel à des contrats de travail réguliers, ils s'exercent tout de même dans le cadre d'un plan de gestion de la forêt agréé par l'administration. Aussi, dans le contexte de la plupart des pays sahéliens, l'exploitation forestière est certes non industrielle, mais très importante aux plans social et économique.

En ce qui concerne les emplois liés à la production des plants, là aussi la situation n'est pas maîtrisée. Les chiffres consignés dans le tableau sont relatifs à l'année 2003. Pour obtenir le nombre de 2595 emplois générés dans le cadre de la production des plants, il a été considéré qu'en moyenne chaque pépiniériste produit cinq mille plants. En 2003, la production totale des plants, toute sources de financements confondues, s'élève à 12 976 943 (source : Bilan campagne reboisement 2003, Direction de l'environnement), ce qui donne environ 2 595

emplois générés par cette activité. Sur cette même base, le nombre d’emplois générés dans le cadre de la production des plants forestiers serait d’environ de 1 516 en 1990.

Par rapport aux emplois liés au secteur des produits forestiers non ligneux, les données sont aussi trop partielles. Il s’agit d’emplois souvent pratiqués de manière permanente par les intéressés. D’ailleurs, compte de l’importance que ces emplois acquièrent de plus en plus, des taxes sont souvent perçues localement sur les revenus qu’ils génèrent. C’est le cas de l’exploitation des feuilles de doum à Mayahi.

Ainsi, par rapport à l’exploitation du doum, 1 925 emplois ruraux dans le cadre de la valorisation des feuilles (exploitants des palmes et artisans) ont été recensés en 2001 pour la seule portion de Mayahi du Goulbi N’Kabba. D’autres zones de productions pour lesquelles des chiffres ne sont pas disponibles existent. De plus, on assiste progressivement à une « professionnalisation » de ces types d’emplois compte des enjeux qu’ils comportent ; c’est le cas des exploitants de la gomme arabique. Le secteur de la gomme arabique est aussi pourvoyeur d’emplois ruraux. Ainsi, le répertoire des producteurs privés de la gomme arabique relève l’existence d’une quarantaine de producteurs officiellement enregistrés, sans compter les exploitants traditionnels qui se limitent généralement à la récolte de gomme au niveau des gommerais naturelles. En fait le chiffre d’environ 40 producteurs privés répertoriés a trait à des exploitants qui ont créé leur propre gommeraie pour l’exploitation commerciale. L’essentiel des emplois générés alors dans le cadre de l’exploitation et de la commercialisation de la gomme arabique reste encore non maîtrisé.

Pour toutes ces raisons, et bien que la part de l’emploi lié au secteur des l’exploitation des produits forestiers non ligneux soit significative dans le contexte nigérien, le nombre d’emplois générés par l’exploitation des produits forestiers non ligneux n’a pas pu être estimé.

Les emplois publics sont relatifs aux fonctionnaires de l’état travaillant dans le secteur forestier. Ils assurent notamment l’encadrement en matière de gestion forestière.

Concernant le nombre des travailleurs du secteur forestier ayant signé un contrat avec le gouvernement les chiffres obtenus sont les suivants : 909 en 2001 et 768 en 2005 (source : Service du personnel du Ministère de l’Hydraulique, de l’Environnement et de la Lutte Contre la Désertification). Il n’y a pas de compagnies forestières au Niger, donc pas de chiffres à communiquer pour ça.

13.3 Analyse et traitement des données nationales

13.3.1 Calibrage

13.3.2 Estimation et prévision

La situation des données ne permet pas de faire une estimation en dehors de celle décrite au niveau des données de base :

Catégories	Nombre d’emplois		
	1990	2000	2005
Emplois générés par les marchés ruraux de bois-énergie		4 216	4 216
Les emplois générés dans le cadre de la production des plants et reboisement	1516	2 595	2 595
Les emplois publics dans l’administration forestière		909*	909*

* dont 864 travaillent en production de bien et 45 dans la gestion des aires protégées (voir reclassement ci-dessous)

13.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Classes Nationales	Catégories de FRA	
	Production primaire de biens	Gestion des aires protégées
Emplois générés par les marchés ruraux de bois-énergie	100%	
Les emplois générés dans le cadre de la production des plants et reboisement	100%	
Les emplois générés dans le cadre de l'exploitation des produits forestiers non ligneux	100%	
Les emplois publics dans l'administration forestière	95%*	5%*

* Les emplois publics dans l'administration forestière ont été reclassés dans les deux catégories de FRA selon un pourcentage par jugement d'expert.

13.4 Données à insérer dans le tableau T13

Catégorie de FRA 2010	Emploi (1000 EPT)		
	1990	2000	2005
Emploi dans la production primaire de biens	1,52	7,68	7,68
...dont emploi salarié	DI	DI	DI
... dont emploi à titre indépendant	DI	4,21	4,21
Emploi dans la gestion des aires protégées	DI	0,045	0,045

13.5 Commentaires au tableau T13

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Emploi dans la production primaire de biens		
Emploi salarié / Emploi à titre indépendant	<p>Le chiffre de 4216 pour les emplois salariés à titre indépendant évalué pour 2000 est reconduit pour 2005 pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a pas eu de nouvelles données dans ce domaine ; - Ce chiffre se rapporte aux emplois créés dans le cadre des activités des marchés ruraux de bois énergie ; le nombre de marchés de ruraux s'est accru depuis 2003, donc ce chiffre n'aurait certainement pas baissé au regard de l'intérêt qu'accordent les communautés à cette activité. 	

Emploi dans la gestion des aires protégées	Le chiffre fourni pour 2005 englobe les fonctionnaires pris en charge sur le budget de l'Etat, les Ecogardes et les guides accompagnateurs qui sont pris en charge sur d'autres ressources.	
--	---	--

Autres commentaires généraux au tableau

Dans le tableau ci-dessus, en ce qui concerne la production primaire de biens, le chiffre estimatif porté est relatif à la période 2000-2003 et non à la seule année 2000. Ce chiffre englobe les emplois générés au niveau des marchés ruraux de bois. Tout de même, d'importantes activités liées à l'utilisation des ressources forestières sont menées par les populations dans le cadre de la recherche des revenus complémentaires. C'est le cas par exemple des sculpteurs, des tradi-praticiens et autres exploitants des fruits et feuilles des plusieurs espèces forestières.

Tout comme pour les tableaux précédents, il ressort une insuffisance de données pour le remplissage du tableau.

D'autre part, bien qu'il n'existe pas au niveau du pays des sociétés industrielles d'exploitation forestière, la politique adoptée en matière forestière a permis le développement d'importants emplois ruraux, conjugués à une gamme d'activités d'exploitation et de valorisation des produits forestiers non ligneux.

Il convient aussi de noter que les spécifications du FRA concernant les emplois ne prennent pas en compte certains types d'emplois forestiers, pourtant très essentiels et rémunérateurs. C'est le cas des emplois liés au commerce du bois pour lequel environ 2028 commerçants transporteurs de bois énergie (commerçants motorisés, charretiers et animaliers) dans les trois grands centres urbains (Niamey, Maradi et Zinder) ont été officiellement enregistrés en 2004. D'ailleurs, pour ce qui concerne le transport motorisé (au moyen de véhicules spécifiquement affectés au commerce du bois-énergie), pour chaque emploi enregistré, il y a aussi en moyenne 3 à 5 emplois «secondaires» qui s'y rattachent. En outre, au niveau des grands centres, d'importants autres emplois liés à la vente en gros et en détail du bois se sont développés au fil des temps. Ainsi, de manière globale, il est admis que le sous-secteur bois-énergie procure des revenus directs et indirects (bûcherons, gestionnaires, commerçants grossistes et détaillants) à plus de 20.000 familles nigériennes.

14 Tableau T14 – Cadre politique et juridique

14.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Politique forestière	L'ensemble des orientations et des principes d'actions adoptés par les autorités publiques en harmonie avec les politiques nationales socioéconomiques et environnementales dans un pays donné et destinés à orienter les décisions futures portant sur l'aménagement, l'utilisation et la conservation de la forêt et des arbres au bénéfice de la société.
Déclaration de politique forestière	Le document décrivant les objectifs, les priorités et les mesures d'application de la politique forestière.
Programme forestier national	Expression générique désignant un large éventail d'approches pour la formulation, la planification et la mise en œuvre de politiques forestières aux niveaux national et sous-national. Le programme forestier national désigne le cadre et les orientations pour le développement du secteur forestier dans les pays qui en prennent l'initiative à travers la consultation et la participation de toutes les parties prenantes et en accord avec les politiques d'autres secteurs et les politiques internationales.
Loi (Acte juridique ou Code) sur la forêt	Ensemble de règles décrétées par l'autorité législative d'un pays réglementant l'accès aux ressources forestières ainsi que leur gestion, conservation et utilisation.

14.2 Données à insérer dans le tableau T14

Indiquer l'existence des éléments suivants: (2008)		
Déclaration de politique forestière de portée nationale	<input type="checkbox"/> Oui	
	<input checked="" type="checkbox"/> Non	
Si OUI, indiquer :	Année de l'approbation	
	Référence du document	
Programme forestier national (pfn)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	
	<input type="checkbox"/> Non	
Si OUI, indiquer:	Dénomination du pfn dans le pays	
	Année de démarrage	
	Statut actuel	<input checked="" type="checkbox"/> En cours de formulation
		<input type="checkbox"/> En cours d'application
		<input type="checkbox"/> En révision
<input type="checkbox"/> Processus temporairement suspendu		
Référence du document ou site web		
Loi (Acte juridique ou Code) sur la forêt de portée nationale	<input checked="" type="checkbox"/> Oui, il existe une loi forestière spécifique	
	<input type="checkbox"/> Oui, mais les règles sur la forêt sont incorporées dans une autre législation (plus générale)	
	<input type="checkbox"/> Non, les questions forestières ne sont pas réglementées par la législation nationale	

Si OUI, indiquer:	Année de l'adoption	2004
	Année du dernier amendement	Cette loi n'a pas encore fait l'objet d'amendement
	Référence du document	Loi 2004-040 du 8 juin 2004 portant régime forestier au Niger

En cas de responsabilité décentralisée dans l'élaboration de la politique et/ou législation forestière, indiquer l'existence des éléments suivants et expliquer, dans les commentaires relatifs au tableau, la façon dont la responsabilité est organisée dans votre pays lors de l'élaboration décentralisée de la politique et/ou législation forestière.

4. Déclarations décentralisées de politique forestière		Oui
	X	Non
Dans l’AFFIRMATIVE, indiquer le nombre de régions/départements/provinces ayant adopté des déclarations de politique forestière		
5. Lois décentralisées (Actes juridiques ou Codes) sur la forêt		Oui
	X	Non
Si OUI, indiquer le nombre de régions/départements/provinces ayant des lois sur les forêts		

14.3 Commentaires au tableau T14

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.
Déclaration de politique forestière de portée nationale	Le Niger ne dispose pas d'un document spécifique de déclaration de politique forestière. Toutefois, le pays s'est doté d'un document de Stratégie de développement Rural, intégrant le sous secteur forêt. Egalement, l'article 9 de la Loi 2004-040 du 8 juin 2004 portant régime forestier au Niger stipule que la politique la politique forestière du pays repose sur les orientations fondamentales suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - La satisfaction des besoins énergétiques des populations et l'amélioration du cadre de vie ; - La préservation et la valorisation des divers usages et fonctions des forêts et de l'arbre ; - La régénération des forêts par des méthodes appropriées ; - La conservation de la diversité biologique par l'intermédiaire d'une gestion forestière écologiquement rationnelle à long terme ; La participation responsable des parties intéressées, en particulier celle des collectivités territoriales et des populations, à la planification, l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des activités forestières.
Programme forestier national (pfn)	Le processus d'élaboration du Programme Forestier National se poursuit avec l'appui du Mécanisme pour les Programmes Forestiers Nationaux.
Loi (Acte juridique ou Code) sur la forêt de portée nationale	La Loi 2004-040 du 8 juin 2004 portant régime forestier au Niger consacre notamment la création des domaines forestiers de l'Etat, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des particuliers. Elle consacre également l'adoption d'un Plan Forestier National révisable tous les cinq ans et la réalisation d'un inventaire forestier national tous les dix ans
Déclarations décentralisées de politique forestière	-
Lois décentralisées (Actes juridiques ou Codes) sur la forêt	Il n'existe pas de lois décentralisées. Toutefois, la Loi 2004-040 du 8 juin 2004 portant régime forestier au Niger offre la possibilité aux collectivités territoriales décentralisées de prendre des actes réglementaires concernant la gestion de leurs forêts.

Autres commentaires généraux au tableau

La Loi 2004-040 du 8 juin 2004 portant régime forestier au Niger constitue certes une avancée en matière de gestion décentralisée des ressources forestières, mais les textes d'application de cette ne sont pas encore pris. Par ailleurs, la non adoption d'un texte spécifique consacrant « politique forestière » ne semble pas constituer un frein à l'accès aux ressources par les différents acteurs, notamment ceux de terrain.

15 Tableau T15 – Cadre institutionnel

15.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Ministre responsable de l'élaboration de politiques forestières	Ministre détenant la responsabilité principale sur les questions forestières et la formulation de la politique forestière.
Directeur des forêts	Le Directeur des forêts – ou chef de l'administration forestière - est le fonctionnaire en charge de l'application du mandat de l'administration publique relatif aux forêts.
Degré de subordination	Nombre de degrés hiérarchiques administratifs entre le Directeur des forêts et le Ministre.
Diplôme universitaire	Titre obtenu auprès d'une université après au moins trois ans d'études post-secondaires.

15.2 Données à insérer dans le tableau T15

Tableau 15a

Catégories de FRA	2008
Ministre responsable de la formulation de politiques forestières: donner le titre complet	Monsieur Issouf BACO, Ministre de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification
Degré de subordination du Directeur des forêts au sein du Ministère	1 ^{er} degré de subordination par rapport au Ministre
	X 2 ^{ème} degré de subordination par rapport au Ministre
	3 ^{ème} degré de subordination par rapport au Ministre
	4 ^{ème} degré, ou degré plus bas, de subordination par rapport au Ministre
Autres organismes forestiers publics au niveau national	<p>Direction Générale de l'Environnement et des Eaux qui regroupe en son sein sept Directions Techniques, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Direction des Inventaires et des Aménagements Forestiers ; - Direction de Reboisements et Restauration des Terres ; - Direction des Parcs Nationaux et Réserves ; - Direction de la Faune et Chasse ; - Direction de la Pêche et Aquaculture ; - Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie ; - Direction de la Protection de la Nature et de l'Equipement
Institution(s) responsable(s) de l'application des lois forestières	<ul style="list-style-type: none"> - Direction Générale de l'Environnement et des Eaux et Forêts et ses démembrements au niveau national et au niveau déconcentré. ; - Commissions Foncières au niveau village, communal et départemental

Tableau 15b – Ressources humaines

Catégories de FRA	Ressources humaines au sein des institutions forestières publiques					
	2000		2005		2008	
	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes
Effectifs totaux	610	DI	538	DI	877	10
...dont possédant un diplôme universitaire ou équivalent	114	DI	107	DI	165	3,63

- Note: Sont incluses les ressources humaines au sein des institutions forestières publiques à l'échelle sous-nationale
- Sont exclues les personnes travaillant dans des entreprises de l'État, dans l'enseignement et la recherche ainsi que les travailleurs saisonniers/temporaires.

15.3 Commentaires au table T15

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Ministre responsable de la formulation de politiques forestières	Le Ministre de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification est responsable de la formulation de la politique nationale forestière, mais en relation avec les autres départements ministériels, notamment ceux relevant du secteur rural. De plus, les grands objectifs nationaux en matière de gestion des ressources forestières sont définis en tenant compte des cadres stratégiques de référence au niveau national, comme la Stratégie de Développement Rural. En outre, c'est la loi 2004-040 du 8 juin 2004 portant régime forestier au Niger qui a défini les grandes orientations de la politique forestière nationale.	
Degré de subordination du Directeur des forêts au sein du Ministère	Le Directeur Général de l'Environnement et des Eaux et Forêts est responsable devant le Ministre, mais hiérarchiquement, il est sous le Secrétaire Général du Ministère.	
Autres organismes forestiers publics au niveau national	En dehors de la Direction Générale de l'Environnement et des Eaux et Forêts avec ses Directions Techniques, il n'existe pas d'autres organismes spécifiquement forestiers au niveau national. Toutefois, il existe des organismes publics multisectoriels, traitant des questions forestières ; parmi ces organismes, figurent : - L'Institut National de Recherches Agronomiques du Niger (INRAN) ; - Le Bureau des Evaluations Environnementales et des Etudes d'Impacts (BEEEI) ; - L'Université de Niamey	
Institution(s) responsable(s) de l'application des lois forestières	La Direction Générale de l'Environnement et des Eaux, à travers ses Directions Techniques, veille sur les aspects liés à l'exploitation et la protection des ressources, le contrôle du flux de bois, de la perception des taxes forestières, etc. Les Commissions foncières veillent, selon leur niveau de compétences, au respect des principes de la mise en valeur des ressources tels que définis par l'ordonnance N°93-015 du 2 mars 1993 fixant les principes d'orientations du Code Rural.	

Ressources humaines au sein des institutions forestières publiques		Il se dégage une faible proportion du personnel féminin, particulièrement au niveau du personnel de niveau universitaire. Cette proportion pourrait s'améliorer dans les années à venir compte tenu de l'option politique qui consiste à promouvoir cette catégorie de personnel.
--	--	---

Autres commentaires généraux au tableau

16 Tableau T16 – Formation et recherche

16.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Education forestière	Programme d'enseignement post secondaire centré sur la forêt et sujets associés
Doctorat	Diplôme d'études supérieures (ou équivalent) sanctionnant une durée totale d'études d'environ huit ans.
Master ou équivalent	Diplôme d'études supérieures (ou équivalent) sanctionnant une durée d'études de cinq ans.
Licence ou équivalent	Diplôme d'études supérieures (ou équivalent) sanctionnant une durée d'études de trois ans. .
Diplôme ou Brevet de technicien	Qualification délivrée par un établissement technique d'enseignement supérieur consistant en un ou trois ans d'enseignement post-secondaire.
Centres de recherche forestière financés par des fonds publics	Centres de recherche réalisant principalement des programmes de recherche sur les questions forestières. Le financement de ces centres est fait principalement sur fonds publics ou à travers d'institutions publiques.

16.2 Données nationales

16.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Rapport de l'Institut National de Recherches Agronomiques du Niger (INRAN)	E	Effectif du personnel du secteur de la recherche forestière	2008	Les informations fournies par l'INRAN intègrent aussi les enseignants chercheurs servant à l'Université de Niamey
Service de Scolarité de la Faculté d'Agronomie de l'Université de Niamey	E	Effectif des diplômés formés	2009	
Département Eaux et Forêts de l'Institut Pratique du Développement Rural de Kollo	E	Effectif des diplômés formés	2009	

16.2.2 Données de base

Les données sont directement insérées dans le tableau final.

16.3 Analyse et traitement des données nationales

16.3.1 Estimation et prévision

16.4 Données à insérer dans le tableau T16

Catégories de FRA	Nombre de diplômés ¹ en éducation relative à la forêt					
	2000		2005		2008	
	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes
Master en sciences forestières ou équivalent	9	11%	15	25%	13	7%
Licence en sciences forestières ou équivalent	DI	DI	DI	DI	DI	DI
Diplôme / Brevet de technicien forestier	34	26%	77	20,77%	34	23,5%
Catégories de FRA	Cadres travaillant dans les centres de recherche forestière financés par des fonds publics ²					
	2000		2005		2008	
	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes
Doctorat	4	0%	10	0%	10	0%
Master ou équivalent	9	0%	3	0%	5	0%
Licence ou équivalent	0	0	0	0	0	0

Notes:

1. Le terme « diplômés » se réfère aux étudiants ayant achevé avec succès des études de niveau équivalent ou supérieur à une licence ou bien ayant obtenu un diplôme ou brevet de technicien forestier.
2. Inclut tous les diplômes en sciences et pas seulement en sciences forestières

16.5 Commentaires au tableau T16

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Nombre annuel de diplômés dans le pays		
Cadres travaillant dans les centres de recherche forestière financés par des fonds publics	<p>Il ressort qu'il n'y a pas de travailleurs de niveau Licence ou Equivalent dans les centres de recherches forestières financés par les fonds publics. Toutefois, il existe une autre catégorie d'agents d'exécution de niveau inférieur à la Licence. Il s'agit notamment d'agents de la catégorie « conseillers forestiers » équivalent à Bac + 1 an d'études. Pour cette catégorie, il est dénombré trois agents dont deux femmes en 2000 et en 2005 deux agents dont une femme en 2008.</p> <p>Par ailleurs, en ce qui concerne la catégorie « Master ou équivalent », les informations obtenues sont plutôt relatives aux ingénieurs de Techniques Forestières qui correspondent à un niveau d'études supérieures d'une durée de 4 ans. D'autres formations sont aussi initiées au niveau de l'Université mais les premières</p>	

	<p>générations de diplômés ne sont pas encore en fin de cycle ; c'est notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La formation des Ingénieurs Forestiers de niveau correspondant à des études supérieures d'une durée de 5 ans ; - La formation en Diplômes d'Etudes Approfondies (DEA) au niveau de la Faculté des Sciences, formation ayant pour titre <p>Les diplômés titulaires des Brevets de Technicien forestier sont ceux formés au niveau de l'Institut Pratique de Développement Rural de Kollo et englobent deux niveaux : Agents Techniques des Eaux et Forêts et Conseillers Forestiers.</p>	
--	--	--

Autres commentaires généraux au tableau

Il convient de préciser que les chiffres concernant les nombres de diplômés formés sont partiels car ils ne portent que sur les effectifs formés au niveau du pays. D'autres diplômés sont formés dans plusieurs autres pays, notamment le Mali, Le Burkina Faso, le Nigeria, l'Algérie, etc.

17 Tableau T17 – Recouvrement des recettes publiques et dépenses

17.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Recettes forestières	Toute recette de l'État perçue sur la production intérieure (domestique) et le commerce de produits et de services forestiers. À ces fins, sont inclus dans les produits forestiers: le bois rond, le bois scié, les panneaux en bois, les pâtes et papiers, et les PFNL. Pour autant que possible, cette catégorie doit inclure les recettes perçues par tous les niveaux de l'État (c'est-à-dire niveau central, régional/provincial et municipal) mais doit exclure les bénéfices des entreprises commerciales publiques
Dépenses publiques	Toute dépense de l'État en faveur d'activités relatives aux forêts (définies par la suite).
Dépenses opérationnelles (sous-catégorie des dépenses publiques)	Toute dépense de l'État en faveur d'organismes publics exclusivement engagés dans le secteur forestier. Lorsque l'administration forestière fait partie d'un organisme public plus grand (par ex. département ou ministère), seulement la composante du secteur forestier des dépenses totales de l'organisme en question est incluse. Pour autant que possible, sont également incluses les autres institutions (par ex. de recherche, de formation ou de commercialisation) exclusivement engagées dans le secteur forestier, mais sont exclues les dépenses des entreprises commerciales publiques.
Paiements de transferts (sous-catégorie des dépenses publiques)	Toute dépense de l'État en faveur de mesures directes (transferts) d'incitation financière versée à des organismes non gouvernementaux et du secteur privé, à des collectivités, des entreprises ou des particuliers œuvrant dans le secteur forestier pour la mise en œuvre d'activités relatives aux forêts.
Financement interne	Dépenses publiques financées grâce à des ressources financières publiques d'origine interne (domestique), y compris: les recettes forestières retenues, les fonds associés aux forêts et les allocations du budget national (par ex. de sources de revenus publics de secteurs non forestiers).
Financement externe	Dépenses publiques financées grâce à des allocations et prêts de donateurs, d'organisations non gouvernementales, d'organismes internationaux pour le financement et d'organisations internationales lorsque ces fonds sont canalisés à travers des institutions nationales publiques.

17.2 Données nationales

17.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Situation de l'exécution budgétaire du ME/LCD, Direction des Études et de la Programmation du Ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification. 2009	E	Dépenses publiques en faveur du secteur forêt en 2008	2008	
Revue des Dépenses du secteur rural, SE/SDR	M	Dépenses publiques en faveur du secteur forêt de 2001 à	2001-2006	SE/SDR : Secrétariat Exécutif de la Stratégie du Développement Rural

		2006		
Rapport de la Direction Générale des Douanes, 2009	E	Recettes douanières sur les produits forestiers	2009	
Rapport de la Division des Inspections des Comptes, Direction Générale de l'Environnement et des Eaux et Forêts, 2009	M	Recettes forestières	2009	

17.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Recettes forestières	L'ensemble des recettes perçues par les régies forestières à titre de taxes, amendes, transactions et vente de Gré à Gré en matière de contrôle de l'exploitation et du flux des produits forestiers
Recettes douanières perçues sur le commerce des produits forestiers	L'ensemble des recettes perçues par les régies douanières à titre de frais et taxes de douanes sur le commerce (importation et exportation des produits forestiers)
Masse salariale	L'ensemble des salaires payés par l'Etat aux travailleurs du secteur forestier
Autres dépenses publiques sur financement interne	L'ensemble des autres dépenses (salaires non compris) en faveur du secteur forestier, prises en charge sur les ressources propres de l'Etat
Financement externe	Dépenses publiques financées grâce à des allocations et prêts de donateurs, d'organisations non gouvernementales, d'organismes internationaux pour le financement et d'organisations internationales lorsque ces fonds sont canalisés à travers des institutions nationales publiques.

17.2.3 Données de base

Catégories nationales	1000 Fcfa		
	2000	2005	2008
Recettes forestières	203 080	229 245	196 952
Recettes douanières perçues sur le commerce des produits forestiers	DI	687 807.696	933 133.326
Masse salariale	1 020 469.5(2001)	1 066 984.5	199 884 9.775
Autres dépenses publiques sur financement interne	919 042.5(2001)	1 113 387	971 700.517
Financement externe	7 775 000 (2001)	1 842 000	1 961 402.661

Les données se rapportent effectivement à une seule année. Concernant la grosse différence au niveau du financement extérieur entre l'année 2000 d'une part et 2005 et 2008 d'autre part. Ces données sont tirées de la Revue des dépenses publiques du secteur rural. Le chiffre de 2001 se rapporte effectivement à la seule année 2001. Selon la même source, les investissements au titre du financement externe sont les suivants de 2002 à 2004 : 2002 (6 941 000 000 fcfa), 2003 (3 725 000 000 fcfa), 2004 (3 381 000 000 fcfa). On constate alors

une certaine régression progressive de 2001 à 2005, ce qui pourrait justifier l'énorme écart observé entre 2001 et 2005.

Les recettes forestières englobent les recettes d'exploitation et les recettes liées aux contentieux (amendes, transaction, vente gré à gré) sur le charbon de bois, bois de feu, bois d'œuvre, bois de service et la chasse (exploitation de la faune, autre produit forestier concerné). Aussi, il convient de préciser que les recettes forestières de 2008 sont partielles, car ne prenant pas en compte les trois derniers mois de l'année.

Les recettes douanières sont principalement liées aux droits de douanes perçues sur l'importation des produits forestiers le bois rond, le bois scié, les panneaux en bois, les pâtes et papiers, et les PFNL.

Les autres dépenses publiques englobent les frais de fonctionnement de l'administration, les divers investissements, les fonds du Programme Gommier et les fonds de l'initiative « Pays Pauvre très endettés » investis dans le volet « Restauration des terres » du Programme Spécial du Président de la République.

La revue des dépenses publiques du secteur rural qui constitue une des sources d'informations pour le remplissage de ce tableau, ne couvre pas l'année 2000. C'est pour cela qu'il a été considéré les chiffres de 2001 pour ce qui concerne la masse salariale, les autres dépenses publiques sur financement interne et le financement externe.

17.3 Analyse et traitement des données nationales

17.3.1 Calibrage

Cette opération n'est pas nécessaire.

17.3.2 Estimation et prévision

17.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Catégories nationales	Catégories du FRA 2010					
	Recettes forestières	Dépenses publiques	Dépenses opérationnelles (sous-catégorie des dépenses publiques)	Paiements de transferts (sous-catégorie des dépenses publiques)	Financement interne	Financement externe
Recettes forestières	100%					
Recettes douanières perçues sur le commerce des produits forestiers	100%					
Masse salariale		100%				
Autres dépenses publiques sur financement interne		100%				

Financement externe						100%
---------------------	--	--	--	--	--	------

17.4 Données à insérer dans le tableau T17

Tableau 17a – Recettes forestières

Catégories de FRA	Recettes (1000 en monnaie nationale)	
	2000	2005
Recettes forestières	203 080	917 053

Les recettes forestières pour 2000 sont ici partielles car elles ne prennent pas en compte les recettes effectuées par les services douaniers au titre des produits forestiers pour raison de non disponibilité des données.

Tableau 17b – Dépenses publiques dans le secteur forestier par source de financement

Catégories de FRA	Financement interne (1000 en monnaie nationale)		Financement externe (1000 en monnaie nationale)		Total (1000 en monnaie nationale)	
	2000	2005	2000	2005	2000	2005
Dépenses opérationnelles	DI	DI	DI	DI	DI	DI
Paiements de transferts	DI	DI	DI	DI	DI	DI
Total dépenses publiques	1 939 512	2 180 371.5	7 775 000	1 842 000	9 714 512	4 022 371
Si les paiements de transferts sont destinés à la gestion et la conservation des forêts, indiquer pour quels objectifs spécifiques ils ont été effectués - Cocher toutes les cases applicables.	<input checked="" type="checkbox"/>	Reboisement				
	<input checked="" type="checkbox"/>	Boisement				
	<input type="checkbox"/>	Inventaire forestier et/ou plan d'aménagement				
	<input type="checkbox"/>	Conservation de la biodiversité de la forêt				
	<input type="checkbox"/>	Protection du sol et de l'eau				
	<input type="checkbox"/>	Amélioration des peuplements forestiers				
	<input checked="" type="checkbox"/>	Établissement ou préservation des aires protégées				
	<input type="checkbox"/>	Autre, indiquer ci-dessous				

17.5 Commentaires au tableau T17

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Recettes forestières	Les recettes forestières ici englobent (i) les recettes effectuées par les régies forestières ; (ii) les recettes douanières au titre des produits forestiers	Les recettes forestières pour 2000 sont ici partielles car elles ne prennent pas en compte les recettes effectuées par les services douaniers au titre des produits forestiers pour raison de non disponibilité des données. La législation en vigueur, notamment

		la Loi 2004-040 du 8 juin 2004 portant régime forestier au Niger permet l'institution des taxes sur les produits forestiers non ligneux jusque là non fiscalisés. Cela pourrait améliorer le niveau des recettes des régies forestières.
Dépenses opérationnelles	La situation des données ne permet pas de déterminer la part des dépenses opérationnelles. Néanmoins, il est clair que c'est la plus grande partie des dépenses publiques, étant donné que l'Etat n'accorde presque pas de subventions et autres incitations aux autres acteurs pour la mise en œuvre des actions forestières.	
Paiements de transferts	La situation des données ne permet pas de déterminer la part des dépenses opérationnelles. Mais, leur niveau serait insignifiant compte tenu de ce qui précède.	A partir de 2008, l'Etat a initié un nouveau type de partenariat avec les Collectivités Territoriales Décentralisées en matière de la mise en œuvre du programme gommier. A travers ce partenariat, l'Etat accorde des subventions à ces collectivités pour la restauration des forêts classées et pour la relance de la production de la gomme arabique.

Autres commentaires généraux au tableau

Les recettes forestières, particulièrement celles effectuées par les régies forestières, sont en deçà de la réalité car le taux de contrôle et de perception des taxes est faible. En ce qui concerne les régies forestières, ce taux est en deçà de 20%. Aussi, le caractère informel de plusieurs activités relevant du secteur est aussi à signaler. Tous ces facteurs contribuent malheureusement à sous-estimer la contribution du secteur forestier à l'économie nationale.